



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 26 novembre 2020, à 20h00**

**Université de Lausanne
Bâtiment Anthropole, auditoire 1031**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. **Gérald Lagrive**, Président du Conseil communal.

Appel : 61 Conseillères et Conseillers présents lors de l'appel.

13 personnes excusées :

Mmes et MM. Stéphanie Aquin, José Alvarez, Pierre Albert Chapuisat, Fabienne Crousaz, Antonio di Biase, Françoise Favre, Pascal Favre, Vincent Maeder, Jean-Claude Merminod, Antonio Puga, Didier Realini, Luca Rizzo, Arianda Zeka.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président, avant de débiter la séance, souhaite excuser Mme Françoise Favre, scrutatrice, absente ce soir suite au décès soudain de l'un de ses proches.

En ces douloureux moments, toutes nos pensées et notre profonde sympathie vont à notre Conseillère communale et à sa famille.

L'appel révèle la présence de 61 Conseillères et Conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut ainsi siéger régulièrement. La majorité est fixée à 31 voix.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} octobre 2020
3. Assermentation
4. Préavis n° 2020/10 – Plan d'affectation communal – Révision du Plan général d'affectation – Crédit d'étude
5. Préavis n° 2020/11 – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction
6. Préavis n° 2020/12 – Propriété sise au chemin de la Colline 1 – Crédit de déconstruction
7. Postulat de M. le Conseiller communal Jacques Neiryck : *Etude de chauffage urbain*
8. Divers
9. Communications municipales

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à notre séance du Conseil communal que nous avons le plaisir de tenir dans ce bel auditoire de l'Anthropole.

Au nom de notre Conseil, j'adresse mes remerciements aux instances dirigeantes concernées de l'Unil et aux collaborateurs qui ont assuré les démarches nécessaires pour nous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

En tout premier lieu, au vu de l'évolution de la pandémie depuis notre dernier Conseil, j'espère sincèrement que ni vous, ni vos proches n'avez été touchés dans votre santé.

Je tiens à vous remercier toutes et tous d'être présents si nombreux, nous permettant d'accomplir nos devoirs d'élus politiques au sein de notre commune et ainsi honorer notre engagement envers nos concitoyens.

Afin que nous puissions siéger en toute sécurité, je vous rappelle quelques règles sanitaires élémentaires :

Comme vous le savez, le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors de la prise de parole. Je vous demande de le garder jusqu'à la sortie du bâtiment de l'Anthropole.

Trois micros sont disponibles lorsque vous souhaitez intervenir au cours de nos débats : l'un dans l'allée centrale et un dans chacune des deux allées externes. Les membres de l'Assemblée ayant pris place sur le premier siège situé sur la gauche ou sur la droite de chaque rangée pourront aisément y accéder sans déranger personne. Ceci est notamment le cas pour nos rapporteurs des commissions ad hoc et de la CoFi. Petit rappel : Merci de ne pas toucher les micros mis à disposition !

Les autres intervenants n'auront pas à se déplacer, puisqu'ils pourront s'exprimer au moyen d'un micro baladeur. L'un de nos huissiers en assurera la passation dans le respect des règles d'hygiène : désinfection du micro après chaque utilisation.

A cet égard, je tiens ici à remercier chaleureusement nos deux huissiers pour leur disponibilité puisque, habituellement, nous fonctionnons avec un seul huissier, exception faite des séances consacrées au Budget et à l'adoption des comptes.

Pour ma part, pour le point 3 de notre ordre du jour, je procéderai à l'assermentation de notre futur Conseiller sans quitter ma place, comme ce fut le cas lors de notre dernier Conseil.

Les toilettes se situent à l'entresol. Un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de l'auditoire.

Enfin, tout spécifiquement en raison de la situation exceptionnelle que nous traversons, je vous invite à être succinct lors de vos interventions. Je vous remercie de votre compréhension quant à cette demande, certes particulière, mais qui n'a pour seul et unique but que de limiter notre temps de présence dans cet auditoire.

Pour ceux souhaitant accéder à internet : nom du réseau : guest-unil – mot de passe : ECUBLENS »

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Au chapitre des communications :

« En date du 27 octobre 2020, j'ai eu le plaisir de répondre à l'invitation du Grand Conseil et d'assister ainsi à l'assermentation de ses nouveaux membres.

Ceci m'amène tout naturellement, au nom du Conseil, à adresser toutes nos félicitations à Madame la Municipale Sylvie Pittet Blanchette pour sa nomination en date du 27 octobre dernier au sein de cette autorité.

Notre commune est désormais représentée par quatre députés :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, MM. Stéphane Masson, Jean-Louis Radice, également Municipal et Cédric Weissert, Conseiller communal.

Selon Mme Sonya Butera, Présidente du Grand Conseil, Ecublens est la commune de l'Ouest lausannois la plus représentée.

Adresses mail – Secrétariat du Conseil :

Depuis quelques semaines, deux nouvelles adresses sont actives pour le secrétariat du Conseil :

*Notre Secrétaire du Conseil : secretaire.conseil@ecublens.ch
Notre Secrétaire suppléante : secretaire2.conseil@ecublens.ch*

L'adresse conseil@ecublens.ch liée à notre Secrétaire du Conseil restera toutefois active jusqu'à la fin de la législature en cours.

Présentation projet Tramway Lausanne-Renens :

Comme annoncé dans ma communication du 11 novembre dernier, soucieux de limiter les risques, le Bureau du Conseil a annulé la présentation du projet de tramway Lausanne-Renens qui était prévue ce soir en avant-séance. Vous avez reçu une brochure publiée par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) illustrant les principales étapes de cet important projet. Je vous communiquerai en temps utile la nouvelle date pour cette présentation.

Apéritif et repas de fin d'année :

Concernant notre séance du 11 décembre prochain, vous ne serez pas surpris si je vous indique que notre apéritif tout comme notre Repas de fin d'année sont supprimés.

Mais gardons espoir ! Nous aurons d'autres événements qui nous permettront de nous retrouver. Je pense entre autres à notre traditionnelle Sortie du Conseil. S'il est encore un peu prématuré d'en parler, je vous en dirais certainement plus lors d'un prochain Conseil.

Rapports d'activité des commissions permanentes :

Je remercie M. Aitor Ibarrola pour la rédaction de son rapport sur l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Ce rapport est à votre disposition dans l'intranet du Conseil.

Il m'a été signalé que la Plateforme jeunesse (Centre de jeunes) n'a pas été en mesure de se réunir cette année du fait de la pandémie, raison pour laquelle le rapport d'activité la concernant n'a pu être rédigé.

Comme mentionné dans les Communications présidentielles de notre dernière séance, je rappelle aux membres des commissions suivantes de s'organiser afin de rédiger un rapport d'activité pour le prochain Conseil ou au plus tard pour celui du 18 février 2021. Il s'agit :

- du Conseil d'établissement
- de la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"
- de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)

Pour notre ordre du jour : Je me réfère ici à l'interpellation urgente déposée par M. Daniel Sage lors du dernier Conseil, interpellation suivie par le dépôt d'un vœu lors de la même séance dans les Divers. Vous l'avez certainement relevé, la Municipalité a finalement traité cet objet en tant que vœu en y donnant réponse dans ses Communications municipales.

Après avoir consulté M. Daniel Sage, que je remercie au passage pour sa compréhension, nous le traiterons en tant que tel, raison pour laquelle une modification de l'ordre du jour vous sera proposée au point concerné. M. le Conseiller Daniel Sage pourra bien évidemment intervenir à ce moment-là.

Au chapitre des correspondances :

Depuis notre dernier Conseil, j'ai reçu un courrier daté du 15 octobre 2020 (annexe I) de Monsieur Franco Napoletano m'annonçant sa démission avec effet immédiat. Je vous en donne lecture.

M. Franco Napoletano a rejoint le Conseil le 4 juin 2009 et a participé à plusieurs commissions ad hoc.

Du 17 septembre 2009 au 30 juin 2016, il a fait partie de la Commission de naturalisation. Au nom du Conseil, je le remercie pour sa disponibilité et son engagement.

Une lettre au nom du comité d'initiative de SOS-Communes a été adressée aux Présidents des Conseils communaux et généraux vaudois le 23 octobre dernier. Cette information vous est communiquée par simple souci de transparence. Il ne m'appartient pas de vous en instruire plus avant.

Au chapitre des élections communales 2021 :

Comme indiqué lors de notre séance du 1er octobre, des listes d'inscription ont été mises à disposition de chaque groupe. J'encourage celles et ceux désireux de participer au dépouillement du dimanche 7 mars à s'y inscrire et d'y inscrire également les jeunes de leur entourage. Je vous remercie de nous retourner vos listes par mail d'ici au prochain Conseil. »

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président s'assure que tous les membres aient reçu l'ordre du jour et, pour les raisons évoquées dans les Communications présidentielles, propose la modification suivante :

Suppression du point 7 – Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Sage et consorts : *Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes*

Le postulat de M. Jacques Neiryck devient donc le point 7, les suivants étant renumérotés en conséquence.

L'ordre du jour **tel que modifié** est **accepté à très large majorité, avec une abstention.**

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} octobre 2020**

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à une très large majorité, avec une abstention.**

POINT 3 **Assermentation**

M. le Président, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Franco Napoletano, du Groupe PLR+ID. Puis il rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à M. Basile Bischoff, futur Conseiller du groupe PLR + ID, de se placer à l'endroit que je lui ai indiqué, puis lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Basile Bischoff qui, à ce moment, lèvera la main droite en déclarant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'appelle donc M. Bischoff à nous rejoindre et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Ayant prêté serment, M. Basile Bischoff rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ L'effectif passe à 62 Conseillers présents. La majorité est de 32 voix.

POINT 4 **Préavis n° 2020/10 – Plan d'affectation communal – Révision du Plan général d'affectation – Crédit d'étude**

M. le Président, en lien avec ce préavis, mentionne le tout ménage distribué à mi-novembre concernant la *Consultation publique finale du Plan directeur intercommunal – Vision 2040 du 16 novembre au 16 décembre 2020*. Nos concitoyens tout comme les membres de notre assemblée ont par ce biais la possibilité d'émettre leurs remarques.

Parole est ensuite donnée à M. Nicolas Morel pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc et du vœu l'accompagnant, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

M. Nicoas Morel relève deux points importants de son rapport.

Sur le plan contextuel, comme M. le Président vient de relever, le *Plan directeur intercommunal* actuellement en consultation est disponible dans sa version quasi finale. Il s'impose donc déjà en regard des principes généraux à respecter par les autorités communales pour l'élaboration d'autres instruments y relatifs, telle que l'élaboration du plan d'affectation communal.

L'urgence – considérant que la révision de notre PACom a déjà cinq ans de retard et en cumulera dix une fois les démarches y relatives accomplies.

Un second élément, source de contestations au sein de la commission, concerne l'inclusion du plan d'affectation Vallaire-Venoge dans ce préavis, qui a abouti au vœu exprimé par la Commission ad hoc.

VŒU DE LA COFI :

« La commission émet le vœu que la Municipalité organise une séance d'information sur les études du Plan d'affectation Vallaire-Venoge, à l'intention des membres de la Commission d'urbanisme, et ceci avant l'appel d'offres. Elle souhaite également disposer de l'étude déjà menée sur le périmètre Vallaire-Venoge avant la séance. »

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« En conclusion, la commission approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention, le préavis 2020/10, et recommande au Conseil communal d'en faire de même. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La Commission pense que la révision du Plan général d'affectation est un outil indispensable pour la Commune pour les prochaines années et qu'elle découle de toute façon d'une obligation légale.

Après délibération, avec 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Nicolas Morel et M. Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Aitor Ibarrola s'interroge sur le point 4.1, page 5, dernier §, 2^{ème} phrase du préavis, indiquant :

« Un appel d'offre sur invitation est prévu pour le mandat principal d'urbanistes, éventuellement en association avec d'autres bureaux spécialisés sous la forme d'un groupement. »

Le budget de Fr. 523'000.- inclut les honoraires pour les mandataires de respectivement Fr. 185'000.- (PACom) et Fr. 125'000.- (PA Vallaire) dépassant donc largement la valeur-seuil de Fr. 250'000.- concernant les marchés publics, ce qui, selon la loi, obligerait à faire un appel d'offre sous la forme d'une procédure ouverte ou, éventuellement, sélective et non pas sur invitation, tel qu'indiqué. A moins qu'un élément lui ait échappé, pour quelle raison y dérogerait-on ?

M. Jean-Louis Radice, Municipal, se réfère aux procédures appliquées par les services communaux : concernant les *services*, les valeurs seuils pour les procédures gré à gré sont limitées jusqu'à Fr. 150'000.-, pour les procédures sur invitation, jusqu'à à Fr. 250'000.- Les procédures ouvertes / sélectives sont quant à elles appliquées dès Fr. 250'000.-.

A moins d'une erreur, auquel cas le service apportera une correction, notre commune ne déroge par conséquent pas à l'application du droit en vigueur. N'étant pas spécialiste en ce domaine, il s'en remet aux collaborateurs concernés.

Par ailleurs, il faut savoir que les mandats ne seront pas attribués simultanément, ceci devrait permettre par là même de respecter les règles en vigueur.

M. Aitor Ibarrola ressent certains doutes et souhaite s'assurer qu'il a bien compris l'intervention de M. le Municipal. S'agirait-il de comprendre que chacun des éléments

concernés sera traité à part entière, et se situerait donc chacun à un montant inférieur à Fr. 250'000.- permettant ainsi une procédure sur invitation ?

M. Jean-Louis Radice, Municipal, avance que si cette procédure a été proposée par le Service de l'Urbanisme, c'est qu'elle est conforme au droit en vigueur. Les mandats d'étude n'ont pas encore été attribués. En cas d'acceptation par le Conseil, les démarches seront effectuées et le Conseil en sera informé.

M. Aitor Ibarrola estime que, soit il y a autant de marchés que de lignes au budget, soit nous en avons un seul. En d'autres termes, soit le montant de Fr. 250'000.- est dépassé et l'on est obligé de recourir à une procédure ouverte – quelle que soit la décision du service communal – soit le montant est inférieur à Fr. 250'000.- et l'on peut recourir à une procédure sélective. Pour sa part, il n'a pas bien saisi la réponse donnée.

Mme Danièle Petoud, Municipale, référence faite à la phrase mise en exergue par M. le Conseiller Ibarrola, relève : « *Un appel d'offre sur invitation est prévu pour le mandat principal d'urbanistes [...].* C'est apparemment ce à quoi se réfère M. le Municipal Radice. Nous nous retrouvons donc avec une procédure sur invitation applicable jusqu'à un montant de Fr. 250'000.-.

Il y a certainement dans ce préavis d'autres objets qui s'effectueront selon la procédure gré à gré en fonction des montants concernés.

[Échanges inaudibles entre M. Aitor Ibarrola et Mme la Municipale]

M. Jean-Louis Radice, Municipal, souhaite rassurer la Commission d'urbanisme ; conformément à ce qui a été proposé lors de la commission ad hoc, il confirme que le service d'Urbanisme organisera une séance afin d'informer plus avant ses membres quant aux démarches déjà entreprises et celles devant encore l'être.

Il donne un bref parcours historique concernant le secteur Vallaire Venoge :

2006 : Premier examen dans le cadre du SDOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois), concernant les zones d'activité de St-Sulpice et Ecublens considérées détenir un potentiel de développement en zone mixte.

Mars 2010 : définition d'un préavis d'étude visant l'élaboration d'un plan directeur localisé en secteur d'affectation mixte.

Juin 2016 : démarche ci-dessus mentionnée abandonnée.

Février 2018 : Plan directeur cantonal conditionnant l'approbation des projets de reconversion des zones d'activité, notamment en regard du potentiel de croissance du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et au respect des SGZA (Système de gestion des zones d'activité).

Septembre 2018 : Validation de l'image des zones d'activité Vallaire Venoge par la Municipalité, avec une réserve.

Octobre 2019 : Validation de l'étude mentionnée dans le préavis (page 6 – pt 4.2 – *Image directrice Vallaire-Venoge*) ; Etude conduite de janvier à mars 2020 et dont les conclusions ont été présentées à la Municipalité dans le courant de cet automne pour aboutir à la validation des résultats de l'étude intitulée *De la zone industrielle de Vallaire Venoge au Venoge TEC Village – Mise en œuvre*.

A la suite de cette étude, il a été décidé de réfléchir à l'élaboration d'un plan d'affectation du secteur Vallaire-Venoge qui fait partie intégrante de la demande de crédit soumise ce soir au

Conseil et dont le plan précité n'est pas encore défini, d'autres communes du district étant concernées par ce type de réflexion. A noter que le canton inclut ce site parmi les 16 considérés comme étant stratégiques.

Il y a urgence à activer les réflexions s'articulant dans cette zone, dans la mesure où une partie se situe déjà en secteur bâti, alors que l'autre ne l'est pas. Le fait est que plus l'on tarde à la traiter avec toute l'attention requise, plus son évolution à terme sera compliquée si l'on veut répondre aux demandes et aux aspects stratégiques que le canton, en collaboration avec la commune, souhaite mettre en place à cet endroit.

Un deuxième site se situe à cheval sur les communes de Bussigny et Ecublens.

Tous ces aspects seront développés devant la Commission d'urbanisme dans le courant du mois de janvier 2021.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/10 est **accepté à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 523'000.- (cinq cent vingt-trois mille francs) pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) sous la forme d'un Plan d'affectation communal (PACom), y compris le Plan d'affectation de la zone d'activités de Vallaire.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 420.5890.085 « Révision plan d'affectation communal (PACom) ».

Cette dépense sera amortie en 5 ans dès la fin de la mise en œuvre, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 5 Préavis n° 2020/11 – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Renzo Posega pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La commission maintient et réitère son avis exprimé lors du préavis 2019/07 sur le crédit d'étude de la passerelle, à savoir que le coût global est trop important pour une utilisation

inconnue de cette passerelle située en périphérie de la Commune et dont ni l'utilité ni l'usage n'ont été démontrés.

Après délibération, avec 4 voix CONTRE, 1 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie MM. Renzo Posega et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Germain Schaffner déclare qu'il aime cette passerelle, trouve qu'elle a une forme harmonieuse, un caractère moderne et s'intègre bien dans le paysage, avec une emprise optimisée. Elle représente surtout l'un des maillons essentiels de la future *voie verte* qui permettra de relier les deux poumons d'Ecublens Ville Campagne constituant sa devise.

A celles et ceux doutant de son potentiel d'utilisation, il dirait que '*C'est l'occasion qui fait le larron !*' La passerelle – et à terme la *voie verte* dont elle fera partie, donnera l'opportunité aux plus jeunes, entraînés par leurs parents, de prendre goût à la mobilité douce. Cet aspect éducatif ne peut être que bénéfique à la transition modale que nous appellerons bientôt tous de nos vœux.

Il encourage l'Assemblée à voter oui à ce préavis.

M. Sebastian Süess déclare être resté un peu sur sa faim quant au rapport de la Commission des finances. A son avis, il ne présente pas les éléments intéressants l'Assemblée, à savoir : cet objet peut-il être financé par les comptes de la commune ? Mettrait-il en péril sa situation financière ? A-t-il été correctement inscrit au Budget et au Plan des investissements. Peut-être une réponse pourrait-elle lui être apportée ?

Mme Alice Krug se réfère au procès-verbal de la séance du Conseil du 17 mai 2019 ¹ traitant du préavis concernant le crédit d'étude. Elle est étonnée qu'aucune des remarques des Conseillers n'ait été prise en compte pour la préparation du préavis traité ce soir, ce qu'elle trouve fâcheux. A titre d'exemple, elle cite sa propre intervention :

« Mme Alice Krug relève que Les Verts ont eu beaucoup de difficultés à étudier ce dossier qu'elle-même a trouvé très peu clair ; les illustrations manquaient de légendes, ces dernières étaient peu lisibles. Pour tout conseiller intéressé, il s'agissait donc de faire une recherche documentaire, notamment par le biais du PALM. Pour ces raisons, elle déplore le fait que la tâche des Conseillers n'a pas été facilitée. [...] »

Ce sont les mêmes documents et la même échelle qui ont été représentés en illustration dans le présent préavis.

Pour quelles raisons n'a-t-il pas été tenu compte des remarques émanant des intervenants ?

Se référant ensuite à l'intervention de M. Michele Mossi qu'elle se permet de citer en partie :

« [...] Certes, il est important de sécuriser ce passage, mais il est tout aussi important de savoir 'vendre' les objets un peu mieux au Conseil communal, d'autant plus lorsque le montant n'est pas négligeable, le budget final avoisinant les deux millions. Pour un investissement de cette importance, une étude d'opportunité et des données sur l'utilisation de l'axe de transport mériteraient d'être présentées ou du moins déclinées dans le préavis. [...] »

¹ Préavis n° 2019/07 – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit d'étude. Procès-verbal – Point 4, pages 4 à 10.

Comme nous pouvons le constater et le regretter, nous n'avons aujourd'hui pas de meilleure vue sur ce potentiel comparativement à 2019.

Mme Krug en vient à l'essentiel : Les Verts ne sont pas tout à fait convaincus par ce projet, ce qui peut paraître étonnant. Et pourtant, ils n'auraient demandé qu'à l'être. Pourquoi ? Les questions que l'on est en droit de se poser sont les suivantes ; elles étaient déjà évoquées lors de l'examen du préavis traitant du crédit d'étude :

Pourquoi commencer par cet endroit ?

Pourquoi maintenant ?

Quelle urgence ?

Quelle priorité ?

A ces questions, nous devons selon elle refuser d'y répondre en évoquant les subventions. Cet argument ne légitime pas la nature du projet. Elle le rend moins coûteux. Par ailleurs, celui-ci n'est pas sans nous rappeler le *Black Friday* dont nous sommes proches ...

A la lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019, on peut constater que les Municipaux concèdent un à un le fait qu'il n'y ait pas à attendre un réel report modal de cette passerelle. Il s'agit dès lors d'estimer concrètement la légitimité de cet investissement à destination des ballades en famille.

De manière générale, les Verts souhaitent que la ville devienne vivable partout. Que les voitures ne soient pas un danger à éviter à coup de construction de passerelles ... Nous ne voulons pas répondre au problème de la sécurité routière par un isolement des piétons et vélos, aussi jolie cette passerelle soit-elle. La partie technique du projet ravit Les Verts. Ces maquettes sont sans doute ce qui pousse le plus grand nombre à adhérer à ce préavis. Mais cette solution laisserait libre de toute entrave la circulation automobile. Elle ne se pencherait pas sérieusement sur les problèmes de fond que sont la vitesse, le bruit et la pollution.

En soulevant ces arguments, les Verts souhaitent que chaque Conseiller communal se demande au moment du vote si – en dehors de son inauguration – il emprunterait régulièrement cette passerelle, en famille ou à vélo.

Si les Conseillers en tiennent réellement compte au moment de se prononcer, nous aurons alors de quoi être optimistes quant au bien-fondé du projet. Il ne faut pas que chacun se dise que cette passerelle serait bonne pour les autres.

M. Michele Mossi remercie Mme la Conseillère Alice Krug de l'avoir cité.

Certains médisants pourraient dire que l'on désire financer une passerelle amenant droit de l'EMS au cimetière [rires dans la salle] ! C'est une passerelle que relie deux zones de rencontre, permettant de traverser notre commune du nord au sud, correspondant à un investissement pour notre population.

Pour ce qui le concerne, il empruntera certainement cette passerelle pour se promener ou faire du footing et assistera avec plaisir à son inauguration.

Elle sera profitable à la promenade et à la détente. Aujourd'hui plus encore, nous avons toutes et tous besoin de ces espaces, de ces liens et ressentons le besoin de sortir, de nous promener et de respirer.

Nous voulons soutenir le développement durable ? C'est très bien. Mais le développement durable ne se concentre pas uniquement sur l'environnement. C'est également le côté social et celui-ci signifie aussi le besoin d'offrir à notre population un espace de marche, de détente et de mouvement.

On ne doit pas uniquement dépenser pour la mobilité frénétique quotidienne. Pour les routes et les autoroutes, même cyclables, pour des places de parc et parkings, des collecteurs d'eau ou des écoles, voire même pour des panneaux solaires. Nous avons également le droit d'investir pour les promeneurs du dimanche, les familles et aussi pour les personnes plus âgées afin qu'elles puissent également apprécier dans cette région un superbe coucher de soleil lors d'une belle soirée printanière. Cette parcelle offre une certaine sécurité à notre population qui, il le réitère, a besoin de marcher et de respirer.

Tel que M. Süess l'a relevé, il se déclare également très surpris du rapport de la Commission des finances se prononçant sur l'objet, mais pas sur son financement, ce qui ne correspond pas tout à fait à son cahier des charges.

Pour certains, c'est un geste peut-être trop coûteux. Mais parmi tous les objets votés cette année, à ses yeux, c'est le premier touchant directement le bien-être des Ecublans et des Ecublanaises de même que leur sécurité.

M. Mossi, en concluant, invite chaleureusement l'Assemblée à voter favorablement. Que le préavis soit clair ou non, il est d'avis que nombreux seront celles et ceux qui utiliseront cette passerelle.

M. Guillaume Leuba s'adresse au Conseil en ces termes :

« J'ai participé aux deux commissions concernant ce projet et j'ai été jusqu'à ce jour plutôt favorable à sa réalisation.

Néanmoins, en voyant le préavis du crédit de construction, j'ai été déçu de voir qu'il était identique au crédit d'étude. Je persiste à penser que ce projet, ne concernant pas uniquement Ecublens, est intercommunal et qu'il devrait être couplé aux autres projets de la voie verte avec un phasage du style des préavis sur le remplacement des collecteurs Mèbre-Sorge.

J'ai mis beaucoup de bonne volonté pour essayer de me persuader que ce projet était utile. Puis, j'ai réalisé que ce n'était pas à moi de me persuader moi-même, mais c'est ce qui est écrit dans le préavis qui devrait me convaincre.

Bien sûr, les nouvelles informations reçues lors de la Commission ad hoc m'ont rassuré sur le fait que ce projet n'allait pas être fait dans le vide puisque, comme je l'ai déjà dit, il répond à des enjeux régionaux et ne fait selon moi pas de sens tout seul.

Mais pour moi, ce projet arrive trop tôt et devrait peut-être attendre 10 ans avant de réellement créer la continuité souhaitée par le tracé du PDi.

Enfin, le préavis parle de transfert modal alors que nous avons déjà exprimé dans le rapport du crédit d'étude que cette passerelle ne produirait pas de transfert modal, puisque c'est un parcours ludique et non pas de mobilité quotidienne.

Il apparaît donc que le crédit d'étude n'a pas résolu la dimension intercommunale de ce projet et c'est pour cette raison que je le refuserai avec regret. »

M. Jean-Paul Dudt se demande quelle est l'avantage de cette passerelle pour les cyclistes et les piétons comparativement à un passage piéton avec des feux. Selon lui, il n'y en a pas tellement. En revanche, il y a une différence – comme l'a déjà dit Mme Krug – pour les voitures. Avec un feu rouge, ses *sacro-saints* véhicules devraient s'arrêter. Pour les promeneurs, sur le plan de la sécurité : un feu rouge et un passage piéton ... Cet endroit se situe en agglomération avec une vitesse limitée à 50 km / heure. Il suffit de la faire respecter.

M. le Président demande si la Municipalité souhaiterait intervenir pour répondre aux diverses interventions. Tel n'est pas le cas.

M. Jacky Leimgruber déclare qu'une bonne société n'est pas seulement jugée sur son bénéfice, mais sur sa sécurité reflétée par son taux d'accident. Même si la vitesse est limitée

à 50 km / heure, cet endroit est dangereux. Il s'agit d'assumer ce soir nos responsabilités et prendre une décision avant qu'un malheureux événement soit déploré.

Mettre des lignes jaunes ne va pas sécuriser la circulation des vélos. Installer une passerelle pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons y répondra. Il s'agit de débiter cette sécurisation pour la mobilité douce à un endroit. C'est donc maintenant qu'il faut dessiner le futur de notre commune et non pas dans un délai de dix ans.

C'est pour cette raison qu'il soutiendra ce préavis.

M. Jean RoCHAT indique intervenir en sa qualité de Président de la Commission ad hoc. Son intervention est reportée ci-après :

« *Plusieurs raisons me confortent à apporter mon soutien à ce préavis :*

Raison d'ordre sociologique : cette passerelle, ou plutôt cette 'voie verte' s'inscrit comme un lien social fort entre les différentes composantes démographiques d'Ecublens; un lien d'autant plus intéressant, car pouvant se définir comme culturel (sport, ballade, découverte topographique, historique) plutôt que consumériste (centre commercial).

Raison d'ordre esthétique : l'unanimité est établie, en regard de l'élégance, de l'intégration au paysage et de l'équilibre des formes, quel que soit l'angle d'observation, quant à la qualité conceptuelle de cette réalisation.

Raison d'ordre symbolique : Ecublens n'est pas et n'a jamais été un bourg, doté d'une muraille, de portes et d'un faubourg du type de St-Prex, mais se définit comme un village, devenu ville comportant un centre historique, une zone agronomique et des quartiers, le tout situé en périphérie de Lausanne.

Ce qui dote d'un charme particulier notre commune tient peut-être du fait qu'elle soit ceinte d'une moraine s'étendant de l'échangeur autoroutier à St-Sulpice ; cette 'muraille', protectrice, rassembleuse, lui conférant ainsi un statut 'bourgeois', au sens historique.

La route de la Pierre et la rue du Villars, en plus de leur dangerosité liée à leur trafic important, divisent notre commune pour ce que la nature aurait voulu rassembler. Cette passerelle, porte d'une communauté citoyenne, peut alors se décliner ainsi comme passage obligé, en accueil de l'hôte et du visiteur.

Raison d'ordre écologique : au cœur d'un important maillage relatif à une mobilité douce en plein développement dans toutes les directions : place du Motty, par exemple, St-Sulpice, Denges, Renges et bientôt Morges, cette passerelle participe et participera à autant de voies vertes à réaliser sous l'égide du PDI, qui nous sera, selon M. le Municipal Jean Cavalli, bientôt présenté.

Et tant mieux si sa construction s'inscrit dans le temps, en préambule à d'autres projets écologiques.

Raison d'ordre politique : une pétition réalisée par le PLR aboutit de manière magistrale – petit clin d'œil à notre Député au Grand Conseil, Stéphane Masson – traitant entre autres des difficultés et dangerosités créées par la non désolidarisation du rail et de la route, ce qui entraîne parfois la saturation du trafic sur la route de la Pierre, confirme ma position de plébisciter tout ce qui favorisera une circulation harmonieuse des véhicules et des gens au sein de notre commune et ceci, dans un esprit empreint d'intérêt général.

Là est la priorité, là est l'évitement du paradoxe.

Je respecte ainsi l'unanimité des votes des commissaires de la Commission ad hoc et réitère ma confiance à notre Municipal, porteur dudit préavis, M. Jean Cavalli.

Je soutiens ce préavis et vous engage à en faire autant. »

M. Sebastian Süess désire répondre à M. le Conseiller Leuba qui peut-être méconnaît les manières dont fonctionnent les subventions et la réalisation des installations et des infrastructures, notamment pour le transport.

La gare de Malley a été inaugurée lorsque son emplacement était encore en friches, alors qu'il n'y avait pas de réel projet. Pour ce qui concerne la mobilité, il faut souvent démarquer un endroit pour débiter. Il y a actuellement une fenêtre ouverte pour la réalisation de cette passerelle, car il y a des subventions disponibles. Elles ont été inscrites il y a fort longtemps dans le PALM et représentent un tiers du montant, ce qui n'est pas négligeable pour une passerelle faisant le lien entre la ville, la plaine du Motty et la campagne.

Pour sa part, il serait un grand utilisateur.

Il souhaite rappeler également aux Verts, le coût du giratoire ² qui s'est élevé à plus de 2.6 millions de francs. Ce préavis a été accepté pour les vélos, les voitures et les bus. Ici, nous avons un projet concernant les cyclistes et les piétons beaucoup moins onéreux. Pourquoi ne pas investir une fois pour cette mobilité douce ?

M. Aitor Ibarrola mentionne que, selon certains échos lui étant parvenus, ce préavis avait peut-être une rédaction quelque peu maladroitement à certains endroits, notamment sur le chapitre traitant du *Développement durable*. Il estime que l'on pourrait largement s'inspirer de l'intervention de M. le Conseiller Rochat qu'il a beaucoup appréciée et reprendre une bonne partie de ses arguments pour ce chapitre. Il remercie d'ailleurs M. Rochat pour son intervention.

Sur le fond, et non dans sa forme, cette passerelle lui semble importante pour notre commune. On jalouse parfois quelques réalisations de certains pays nordiques. Des aménagements de ce type permettent de développer la mobilité douce en général, celle concernant les cyclistes, en particulier. Il en est de même pour certaines réalisations en Suisse allemande qui expliquent qu'aujourd'hui, le vélo y est beaucoup plus utilisé qu'en pays romand.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de réaliser un ouvrage de ce type-là qui ne va bien sûr pas tout solutionner d'un coup. Mais c'est donner un signe positif, favorable aux promenades dominicales et également donner un signe à la Municipalité qui fait preuve d'une certaine sensibilisation à ces aspects à poursuivre ce bel élan. Quel signe donnerait Ecublens si nous refusions ce préavis qui correspond à la *voie verte* désignée par le PALM ? Ce serait très négatif.

Pour ces divers arguments, il défend ce préavis et encourage vivement l'Assemblée à en faire de même.

M. Alain Blanchoud s'interroge : Pourquoi maintenant et pourquoi aussi coûteux ? Il y a quelques années déjà, la commune a été dotée de places de parc pour les vélos qui ne sont jamais utilisées et des pistes avec des bandes cyclables jaunes offrant l'opportunité aux vélos de circuler ont été aménagées ; ces bandes ne vont pas être supprimées.

Ce soir, on ne va pas voter oui ou non à un préavis, mais l'on va discréditer l'une des deux commissions. Actuellement, la COFI estime que c'est trop coûteux, car nous n'aurons pas l'année prochaine les moyens pour son financement. C'est leur choix. La commission ad hoc souligne que c'est une très belle passerelle. C'est également leur choix. On est en train de décider laquelle des deux a raison.

² *Préavis no 2014/12 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces et construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – Demande de crédit de construction*

Avec la situation liée au Covid, on se retrouve dans la situation d'un *Black Friday* comme l'a dit une Conseillère : *j'achète car il y a une offre* [de subside]. Si on n'achète pas, aucune dépense ... Notre commune n'est pas forcément la plus riche et celle qui doit consentir un effort pour avoir une magnifique passerelle. Comme cela a été dit, un test sur six mois avec un feu rouge et un passage piéton pour vérifier le nombre de passages par jour permettrait d'estimer si une passerelle de deux millions – qui serait peut-être utilisée par une dizaine de vélos le dimanche et deux ou trois piétons la traversant quotidiennement, alors qu'un fauteuil roulant électrique pour handicapé ne parviendra pas à passer la rampe pour y accéder – serait vraiment justifié.

M. Eric Darbellay a le sentiment que notre Conseil a un problème avec les projets de mobilité douce. Lorsqu'il a rejoint le Conseil voici une dizaine d'années, il était question d'un passage sous-voies au chemin de la Forêt³. M. Mossi avait d'ailleurs mentionné que si le projet ne devait pas être accepté, il serait peut-être à nouveau abordé lorsque celui du Tramway Lausanne Renens – voire jusqu'à Bussigny dans une phase de développement ultérieure – verrait le jour. Il est vrai que ce préavis avait un coût bien supérieur.

Le coût du projet discuté ce soir paraît assez raisonnable, bien qu'il soit estimé trop élevé par certains. Cependant, il a une réelle utilité. Si l'on souhaite pleinement l'utiliser, une demande pourrait être faite aux écoles les invitant à se déplacer pour se balader aux abords de la Venoge en empruntant ce passage. Si toutes les écoles l'empruntent une fois par semestre, la traversée de la route de la Pierre étant dès lors facilitée et sécurisée, cette passerelle aura une réelle utilité.

Il encourage l'Assemblée à soutenir ce projet et à manifester ainsi son soutien à la mobilité douce pour notre commune.

M. Patrick Fracheboud étant domicilié à proximité de l'EMS et travaillant près du cimetière déclare que pour lui, cette passerelle n'a pas dix ans d'avance, mais vingt de retard ! Il soutiendra donc ce préavis.

M. Nader Donzel rejoint M. Fracheboud. En réponse à M. le Conseiller Blanchoud, tous les week-ends, on peut constater un nombre impressionnant de promeneurs aux abords de la Venoge. Pour les sportifs pratiquant la course – ce qui est son cas – chaque traversée de la route de la Pierre expose les sportifs à de sérieux dangers. On peut y risquer sa vie, surtout en soirée, à l'emplacement du faux virage. Cette passerelle ne correspond nullement à une action de *Black Friday*. C'est une construction dont on a dès maintenant réellement besoin. C'est l'opportunité à saisir pour la réaliser.

Mme Alice Krug précise que mentionner *le Black Friday* correspondait au fait d'évoquer l'argument de la subvention comme étant la seule motivation.

Comme elle l'a précisé en conclusion de son intervention, l'important est que chaque Conseiller vote en se demandant si lui-même va utiliser cette passerelle, ce qui, selon le résultat du vote, pourrait étayer son besoin. Les Verts restent pleinement ouverts et n'ont donné aucun conseil particulier quant au vote sur ce préavis.

Elle désire enfin se distancer quelque peu des propos de M. Blanchoud. Les Verts, dans le cas où cette passerelle voyait le jour mais ne devait pas être très utilisée, ressentent quelques craintes de devoir faire face à certains reproches.

³ Préavis n° 2012/09 – *Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11 – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD – Demande de Crédit d'étude pour la phase de projet définitif*. Conseils des 10 mai et 28 septembre 2012 (second débat). Projet reporté : Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil – Exercice 2014 (page 126).

Ils seraient malgré tout très heureux que les Conseillers communaux – s'ils prennent vraiment un peu de recul au moment du vote – soient plus écologistes que leur groupe aurait souhaité l'être.

M. Daniel Sage soutient ce beau projet qui intègre le nord et le sud de notre commune, mais souhaite intervenir sur les propos invitant les membres du Conseil à voter en fonction de leur propre intention de parcourir ou non cette passerelle. Il s'agit pour lui de penser aux personnes plus fragiles, âgées ou à mobilité réduite, aux familles et aux enfants. C'est de cette manière qu'il conçoit son rôle de Conseiller.

Il invite l'Assemblée à se prononcer favorablement sur ce préavis.

M. le Président s'informe auprès de la Municipalité – souhaite-t-elle intervenir ?

M. Jean Cavalli, Municipal suppose que son intervention sera suivie de celle de M. le Syndic, voire également de celle de M. le Municipal Jean-Louis Radice.

Il souhaite souligner l'intérêt public de ce projet s'adressant à toute la population qui pourra l'apprécier. Il suffit de connaître notre commune avec ses espaces verts, heureusement sauvegardés, ses espaces agricoles et sa forêt pour constater combien le public se rend dans ces zones de détente. Particulièrement ce printemps, depuis la mi-mars, on rencontre beaucoup de promeneurs qui ont parcouru cette belle région, non seulement en raison du confinement dû au Coronavirus, mais certains n'ayant pas eu l'occasion de la découvrir auparavant.

Ce passage va sensibiliser les citoyens aux aspects de la campagne écublanaise. Ecublens Ville et Campagne, c'est bien notre adage et c'est justement une construction qui facilitera cette transition ville-campagne. C'est tout le symbole et la valeur de ce préavis en faveur de la population.

Nous avons un projet qui n'est pas aussi coûteux – il en a été débattu lors du crédit d'étude, il n'y reviendra donc pas – que certains l'entendent, voire beaucoup moins que certains l'ont évoqué.

Plusieurs interventions sont réjouissantes et il remercie les Conseillers soutenant ce préavis. D'autres font un peu moins plaisir ...

Ecublens se doit peut-être d'avoir un peu d'ambition, n'oublions pas les Hautes écoles situées sur notre commune et la proximité de l'Unil.

Rejoignant le lieu de notre séance, il a passé à côté du Vortex qui a dû construire un viaduc pour y accéder, ceci, dans des temps records, suivant en cela le souhait émis par le canton et la CPEV (Caisse de pensions de l'Etat de Vaud). Ce pont franchissant la route de la Sorge, le M1 et la rivière – projet que lui-même a estimé comme étant faramineux – a été beaucoup plus onéreux que notre passerelle. Il s'inscrit dans une sécurité totale et dessert une zone de logements pour plusieurs centaines d'étudiants. C'est une réalisation située à nos portes qui facilite également le passage du nord au sud et n'a pas fait l'objet de trop longues discussions.

M. le Municipal revient sur les diverses interventions : Il remercie Mme Alice Krug pour sa fidélité aux interventions. Il a également repris le procès-verbal du 17 mai 2019 concernant la demande de crédit d'étude présentée en 2019 et relu les réponses formulées en cours de séance dont Mme la Conseillère ne semble peut-être pas avoir tenu compte.

Il les relève à nouveau rapidement ce soir :

Notamment, il avait été expliqué qu'un *Plan directeur intercommunal* serait bientôt présenté au Conseil. Ce plan lierait la commune à nos futurs projets.

Par ce biais une coordination entre communes et sur notre propre territoire communal serait observée. Les autorités devront s'en inspirer pour créer les passages nécessaires pour compléter certains tracés, par exemple celui partant de la plaine du Croset depuis la passerelle.

A ce sujet, des pourparlers sont actuellement en cours avec certains propriétaires pour faciliter le passage des vélos, entre autres, en direction du Centre commercial du Croset. Ces discussions ont bien avancé.

Au sud de la passerelle, nous nous retrouvons dans la zone campagne où il y a moins d'obstacles. Il sera donc bien plus aisé d'accéder facilement à Renges, Denges ou au bord du Léman sans difficultés particulières.

Dire que c'est un objet isolé est quelque peu abusif. Cet ouvrage, réalisable dès maintenant, sera utile aux divers usagers. La population augmente dans l'Ouest lausannois, entre Lausanne et Morges et il y aura certainement beaucoup d'utilisateurs qui seront heureux de pouvoir bénéficier de cette passerelle.

M. le Municipal poursuit.

Il se permet, avec gentillesse, de faire part de sa surprise à la suite de l'intervention de notre jeune Conseiller, M. Guillaume Leuba. Lors de la Commission ad hoc présidée par M. Jean Rochat – dont il a su apprécier l'intervention faite ce soir – M. Leuba faisait partie des membres ayant accepté à l'unanimité de soutenir ce préavis. Il était également pleinement favorable au projet lors de la Commission ad hoc relative à la demande de crédit d'étude liée au préavis qui nous occupe. Aussi, M. le Municipal a de la peine à comprendre les raisons l'ayant poussé à changer d'avis. Cela étant, nous sommes en démocratie, restons donc respectueux face aux diverses opinions émises en toute intelligence.

Il remercie les derniers intervenants ayant soutenu ce préavis, en particulier MM. Darbellay, Fracheboud et Donzel et fait confiance aux membres du Conseil communal pour soutenir avec conviction ce beau projet.

Mme Alice Krug souligne que les Verts font partie de ceux ayant loué les aspects techniques de ce projet et ont souligné à quel point il était joli. Sur ce plan, Les Verts font également partie des personnes qui ont émis un avis positif, ce qu'il faut relever. Par contre, ce qui a été critiqué lors de sa première intervention – elle invite M. le Municipal à la relire, puisqu'elle sera reportée dans le procès-verbal de la présente séance – ce sont à nouveau les documents.

Par ailleurs, elle regrette le discrédit porté ce soir à certaines personnes – ce qu'elle trouve un peu triste dans ce genre de débat – qu'elle ne peut que défendre, et cela pour n'importe quels intervenants.

S'agit-il d'intelligence ou de capacité – et elle les revendique – de pouvoir changer d'avis ? M. le Municipal ne sait pas quelle sera son propre vote pour ce préavis. Il est possible qu'elle soit favorable à cette passerelle ...

Elle n'a pas beaucoup apprécié cette manière de discréditer toute personne, qui pour une raison, parfois valable, irait dans une autre direction.

Il ne s'agit pas forcément de dire que le projet n'est pas bon. On peut par exemple imaginer des raisons de déclivité qui ne sont pas très bonnes, le trajet lui-même et son axe qui ne sont pas forcément bien choisis et que l'implantation d'une passerelle un peu plus bas aurait été plus opportune. Voilà le type de remarques auxquelles l'Assemblée a fait face.

Ne mettons pas tout dans le même panier et ne traitons pas la jeunesse avec paternalisme. C'est aujourd'hui, en 2020, insupportable.

Mme Pascale Manzini, Municipale, salue les interventions dont tous les avis émis ont leur qualité, tant dans leur expression que dans leurs arguments. Concernant l'utilité de cette passerelle : en dehors de son lien entre ville et campagne – comme l'ont si bien dit MM. les Conseillers Mossi et Rochat, ou pour les écoles, comme relevé par M. Darbellay – elle relève qu'il y a aussi plusieurs activités parascolaires qui se développent durant les vacances scolaires. Savoir que les enfants pourront se déplacer du Croset Parc pour se rendre dans la zone campagne en toute sécurité encouragera certainement les éducatrices et éducateurs à l'emprunter.

Dans la vie quotidienne, les aînés se promènent souvent aux abords de la Venoge tout comme les sportifs parcourant les chemins avoisinant. Elle reste donc convaincue de l'utilité de ce projet.

M. Jean-Louis Radice, Municipal, revient sur certaines préoccupations développées par Mme la Conseillère Alice Krug. Le fait de ne pas soutenir cette passerelle ne résout pas les problèmes évoqués liés à la mobilité de la place accordée aux cyclistes sur les routes. Ne pas soutenir cet objet n'est pas un moyen de répondre à ces besoins auxquels le Service de l'Urbanisme est très attentif.

Dans la foulée de ce qui est proposé par ce projet – et c'est aussi l'un des motifs pour lesquels il serait très déçu s'il y avait un avis défavorable au préavis traité ce soir – il relève que des démarches ont d'ores et déjà été effectuées concernant la liaison entre les chemins du Stand et des Vignes.

Une fois tous les éléments réunis, un préavis sera soumis au Conseil. Il s'inscrira dans la continuité de celui discuté ce soir, le but étant que l'on puisse se déplacer depuis le sud de la commune jusqu'au Stade du Croset, voire de rejoindre la croisée des chemins, tout en se tenant à l'écart des axes forts de trafic de notre commune. N'oublions pas qu'à terme, la route de la Pierre fera partie de l'une des voies d'accès à la jonction autoroutière qui fait beaucoup parler d'elle, tout comme celle de Chavannes.

Cette passerelle est un élément stimulant et favorable à la réalisation de cette *voie verte* très souhaitée, c'est aussi un signe très fort adressé aux communes de l'Ouest lausannois qui réalisent, elles aussi, par pièce de puzzle, certains éléments au fur et à mesure de leurs capacités financières et des possibilités foncières.

Bien que les volontés du PDi s'inscrivent à hauteur des 15 à 20 ans, toutes les réalisations concernées par cette *voie verte* ne vont pas être concrétisées avec une baguette magique, en espérant malgré tout que plusieurs pas soient franchis assez rapidement pour démontrer l'utilité de ce *Plan directeur intercommunal* qui nous servira pour la partie du territoire communal éublanaïen concerné.

Lors de la séance tenue aujourd'hui même avec le groupe mobilité du SDOL, M. Alain Gilliéron, Syndic de Prilly, y a évoqué qu'il présentera sous peu au législatif une demande d'acquisition de parcelles cantonales par la commune de Prilly pour un montant de plus de trois millions, acquisition destinée à un projet concernant justement cette *voie verte*.

Pour sa part, il n'a pas évoqué le préavis traité ce soir, certains échos mitigés lui étant parvenus. Il espère cependant que ce n'est pas seulement la voie du cœur, mais celle de la raison qui prévaudra au moment du vote. Il a bien entendu les préoccupations exprimées par les Verts, mais réitère le fait que refuser ce préavis n'est pas une réponse à ces dernières.

M. Christian Maeder, Syndic, souhaite rassurer le Conseil sur la capacité financière de notre commune à assumer ses engagements et ses investissements. Tout comme l'année dernière

et tel que ce sera le cas en 2021, Covid ou non, Ecublens peut largement financer ses préavis. Plusieurs facteurs l'expliquent : une très bonne santé de nos comptes. L'année 2020 va boucler très certainement avec des chiffres noirs. Également une perspective dans nos investissements revue à la baisse pour les cinq prochaines années, avec un endettement qui restera maîtrisé, à l'heure actuelle situé à 32 millions, tel qu'il l'était en 2019. Nous bouclerons l'exercice 2020 avec un montant très probablement identique à celui de 2019.

Nous ne sommes de loin pas dans une situation nécessitant des mesures d'économies. Les projets présentés cette année et ceux prévus pour les prochains Conseils qui sont inclus dans la planification générale pourront tous être financés, ce qui lui est également confirmé par notre Boursier communal, M. Claude Salzmann. Ceci a d'ailleurs été exposé à la Commission des finances lors de la séance consacrée aux objets soumis ce soir au Conseil.

M. Tony Manière en relation à l'intervention de M. le Municipal Jean-Louis Radice concernant la RC 76 et la jonction autoroutière, s'est aperçu que dans ce préavis, la route de la Pierre est une route d'approvisionnement de type 3 pour les convois spéciaux. Avec la construction de cette future passerelle, gardera-t-elle ce type d'approvisionnement ou pas ?

M. Christian Maeder, Syndic, passera volontiers la parole à son collègue, M. le Municipal Cavalli. Il précise toutefois que cette même question lui a déjà été posée par l'intervenant en Commission des finances et réponse lui a été donnée.

M. Jean Cavalli, Municipal répond que ce projet a été passé à l'enquête publique et a circulé dans les divers services de l'Etat. La Municipalité a reçu un préavis positif du Service de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), notamment en regard des exigences liées à la demande de M. Manière, exigences liées au passage des convois importants et exceptionnels. Dans le cas contraire, elle aurait reçu un préavis négatif de cette instance. Il est évident qu'à cet emplacement, situé à proximité de la future jonction autoroutière, la DGMR n'aurait pas autorisé la commune à construire une telle installation à cet endroit.

M. le Municipal s'étonne également de cette question – au risque de peut-être déplaire à Mme la Conseillère Krug – pour laquelle M. Tony Manière est déjà intervenu à la Commission des finances et a réitéré dans une autre réunion politique. Il lui a été répondu que le projet était parfaitement en accord en regard aux exigences concernant les convois exceptionnels. On espère bien sûr ne pas trop en avoir à Ecublens, mais la possibilité de faire passer ce genre de convois dans le respect des normes légales et dans les hauteurs officielles. Par conséquent, il rassure M. le Conseiller sur cette question.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/11 est **accepté** tel que présenté **par 36 voix pour, 12 contre et 13 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter la construction d'une passerelle au-dessus de la route de la Pierre (RC 76b) à la hauteur du chemin des Chênes ;

- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'550'000.- (un million-cinq-cent-cinquante-mille) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section no 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle route de la Pierre ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 6 **Préavis n° 2020/12** – Propriété sise au chemin de la Colline 1 – Crédit de déconstruction

M. le Président passe la parole à M. Jean Aristide Timba Bema pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Les commissaires présents se sont prononcés à l'unanimité pour les conclusions du préavis n° 2020/12 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de l'accepter tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« Après délibération, avec 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie MM. Jean Aristide Timba Bema et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/12 est **accepté** tel que présenté à **une large majorité, avec une voix contre et trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/12,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le projet de déconstruction de la propriété sise au ch. de la Colline 1 (n° 308 ECA) ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de déconstruction de Fr. 90'000.- (nonante mille francs).

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.234 « Colline 1 – déconstruction du bâtiment ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 7 Postulat de M. le Conseiller communal Jacques Neiryck : *Etude de chauffage urbain*

M. le Président, donne la parole à l'auteur de ce postulat afin qu'il puisse le développer.

M. Jacques Neiryck prend la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

« Je vous rappelle tout d'abord que la Confédération a édicté une loi sur le CO₂ selon laquelle une taxe est perçue sur les combustibles fossiles afin d'en réduire la consommation avec une hypothèse assez courte, en 2030. Le canton de Vaud a de son côté publié une 'Conception cantonale de l'énergie' en 2019.

Je vous rappelle aussi qu'en Suisse près de 40% de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ sont imputables au chauffage.

Peut-on les réduire ? Oui, nous avons un exemple sous les yeux. La Suède, qui a décarbonisé son chauffage au niveau de 98%. Dans cette décarbonisation, 47% sont constitués par des réseaux de chauffage urbain, le reste étant essentiellement des pompes à chaleur alimentées par l'électricité pour des maisons isolées.

La réduction effective se réalisera sur le terrain, c'est-à-dire dans les communes. C'est-à-dire que nous sommes au pied du mur – nous – maintenant – ici.

Une initiative de chauffage urbain est en cours dans le quartier du Croset sur base de plaquettes de bois. En même temps, une autre technologie est utilisée, une installation existe sur notre territoire. C'est le chauffage par pompe à chaleur de l'EPFL qui fonctionne depuis une trentaine d'années à satisfaction. Il s'agit donc d'une haute technologie éprouvée.

Pour fixer un ordre de grandeur : la station de pompage aspire l'eau du Léman à 65 mètres de profondeur, à une température constante de 6° et rejette l'eau dans la Sorge à 3°. Le refroidissement du lac est aussi un objectif d'environnement tout à fait recommandable.

La centrale consomme 1 mégawatt électrique qui génère 4 mégawatts thermiques. C'est donc une technologie qui est quatre fois meilleure que l'utilisation directe du chauffage électrique ...

L'installation vient d'être rénovée et nous savons donc que le coût du matériel est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de francs suisses. Nous savons donc que c'est un projet d'ampleur.

L'EPFL a la superficie bâtie d'une petite ville. C'est donc le prototype d'un chauffage urbain qui pourrait constituer soit la solution ou une solution partielle pour un chauffage urbain d'Ecublens.

Comme l'investissement est considérable – en gros cela devrait faire avec tous les travaux annexes une centaine de millions – il n'est pas question de se lancer dans ce projet majeur sans peser le pour et le contre. Et donc ce soir, en ce sens, nous ne prenons aucune décision.

Il est donc indispensable de prévoir une étude préalable, fixant surtout un cadre financier et comparant sous cet aspect-là, cette solution, la pompe à chaleur, avec celle du chauffage à bois. Deux solutions, l'une et l'autre fonctionnent sur notre territoire. Il faut choisir entre les deux.

Il serait irresponsable de ne pas entreprendre une telle étude dans les plus brefs délais, compte tenu de la durée d'une telle entreprise. Nous nous engageons pour 10 ans. C'est-à-dire pour l'objectif 2030.

Les chauffages individuels, au mazout ou au gaz, disparaîtront forcément dans la décennie à venir, s'ils ne seront pas tout simplement interdits. La commune a donc le devoir de présenter aux propriétaires du bâti individuel une solution de rechange par un réseau urbain englobant. Pourquoi ? Individuellement, il n'y a pas de solution. Si l'on supprime un chauffage au mazout ou un chauffage au gaz, il y a deux possibilités : la pompe à chaleur ou le chauffage à pellets. La pompe à chaleur signifie un sondage de 150 mètres de profondeur qui est évidemment très coûteux et le stockage de pellets dans un bâtiment existant occupe un volume important qui n'est pas toujours disponible.

Un chauffage urbain par pompe à chaleur est donc une opportunité que nous ne pouvons pas négliger, d'autant plus que nous avons déjà une telle installation sur notre territoire qui peut servir de prototype. L'étude devra naturellement s'en inspirer et se coordonner avec des études similaires qui sont maintenant lancées à Morges et à Montreux. Mais d'une façon générale, on pourrait dire que la solution pour toutes les villes qui sont au bord du lac en Suisse est la pompe à chaleur utilisant la chaleur des lacs.

La ville d'Ecublens marquera ainsi sa volonté d'anticiper une évolution inévitable et de confirmer son statut de ville verte. Je sollicite donc votre suffrage pour lancer notre ville dans un projet enthousiasmant pour tous les électeurs, surtout les jeunes, fédérateur, au-dessus des partis, et incontournable dans la situation actuelle. En d'autres mots, je ne m'exprime peut-être pas ici en tant que Conseiller communal, mais en tant qu'ingénieur. »

M. le Président remercie M. Jacques Neyrinck pour son intervention et lui demande s'il souhaite que son postulat soit :

- soit renvoyé en Commission ad hoc, dans quel cas il doit être soutenu par un cinquième des membres présents ;
- soit renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans quel cas il sera soumis au vote du Conseil.

M. Jacques Neyrinck souhaite un vote du Conseil pour un renvoi immédiat à la Municipalité.

Mme Danièle Petoud, Municipale, remercie M. Jacques Neyrinck pour avoir développé son postulat en apportant plusieurs éléments intéressants qui seront très utiles.

Celui-ci demande à la Municipalité *une étude sur un chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac et couvrant à terme la totalité du territoire communal.*

La ville d'Ecublens travaille depuis 2015 en partenariat avec la société Romande Energie Service (RES) pour développer un projet de chauffage à distance sur le territoire communal, en particulier sur la plaine du Croset qui est très urbanisée. M. Neyrinck en a fait référence.

Depuis 2019, le Service intercommunal de l'électricité (SIE SA) est partie prenante de ce projet. Ces deux entités, RES et SIE SA, ont ainsi développé une société gestionnaire du futur réseau nommé ECUCAD (Ecublens chauffage à distance).

En juin 2020, la Municipalité a présenté le préavis n° 2020/03 – *Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie.*

Ce préavis d'un investissement de CHF 420'000.- a été soutenu par le Conseil. Il présente en détail ce projet de chauffage à distance pour Écublens.

Cette réalisation démontre la volonté commune de proposer des alternatives renouvelables aux traditionnels chauffages à gaz ou au mazout.

A terme, le territoire que couvrira ECUCAD s'étend des Glycines (bâtiment Unimed) au quartier des Perrettes, correspondant à une zone très urbanisée. Il convient d'en tenir compte et de rappeler que les investissements conséquents de Romande Énergie et des SIE profitent pleinement à notre commune.

Si une étude de faisabilité telle que demandée peut être envisagée, elle ne devrait tenir compte que de la partie Sud de la commune qui est peu urbanisée à ce jour, vu les importants quartiers de villas.

Par ailleurs, d'un point de vue territorial, la commune ne possède pas d'accès direct au lac. Ce projet impliquerait la création d'une conduite de pompage d'eau du lac qui passerait sous la commune voisine de Saint-Sulpice. Un tel projet d'envergure devrait être imaginé et coordonné entre les deux communes afin de palier à cette contrainte.

A noter que le Plan directeur intercommunal, en cours d'élaboration au sein des communes de l'Ouest Lausannois évoque cette possibilité dans son volet *Énergie*, en particulier pour la future zone d'activité stratégique Vallaire-Venoge identifiée par le Canton, où un besoin de chaleur et froid à distance serait nécessaire.

Un article paru dans le 24 Heures du 6 octobre 2020 ⁴ mentionne que le projet en cours à l'EPFL et à l'UNIL correspond à *l'évolution d'une initiative pionnière qui date de 1978, lorsque fut construite une station de pompage du lac commune à l'EPFL et à l'UNIL*. On parle d'une évolution de l'ordre de 59 millions pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments du campus. Ce projet d'amélioration s'inscrit donc dans le cadre d'infrastructures existantes.

Toujours dans le 24 Heures, un article publié le 29 octobre 2020 ⁵ fait référence à la commune de Montreux qui a récemment communiqué sur le lancement d'un appel d'offre pour un projet de chauffage à distance par l'eau du lac pour Clarens, Territet et le bas de la ville de Montreux. Bien qu'ambitieux, le projet de Montreux s'appuie également sur des infrastructures existantes. En effet, la station de pompage ainsi que les conduites de pompages dans le lac sont préexistantes. De plus, la densité des constructions se situe à proximité immédiate du lac, contrairement à Écublens.

En conclusion, afin d'entendre et pouvoir développer les arguments du postulant et de pouvoir présenter en détail les projets actuellement menés dans le cadre du CAD sur le territoire d'Écublens, la Municipalité propose que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc. Cette commission pourrait peut-être bénéficier de l'expérience de certains collaborateurs de l'EPL ainsi que des précieuses connaissances que M. le Conseiller Jacques Neyrinck pourrait fournir en sa qualité d'ingénieur.

Comme l'a souligné M, le Conseiller, ce projet est ambitieux et représenterait des investissements particulièrement élevés. Cette commission pourrait aussi s'appuyer sur les expériences de Montreux et de l'EPFL.

⁴ *Le Contrôle fédéral des finances a émis quelques critiques sur la refonte de la centrale thermique, qui comprend aussi un nouveau centre informatique*, par Alain Détraz.

⁵ *Montreux lance son projet de chauffage à distance*, par Claude Béda.

En outre, tel que déjà précisé, le projet de chauffage à distance de la plaine du Croset se développera sur la partie nord de la Commune, il s'agirait donc de se concentrer sur sa partie sud.

On ne connaît pas les coûts de ECUCAD, Ecublens devant s'y raccorder tout comme les propriétaires concernés. Ce raccordement a un coût et les investissements devraient être également conséquents.

Mme la Municipale conclut, précisant que pour toutes les raisons énoncées, elle réitère la proposition de la Municipalité pour la remise de ce postulat à une commission ad hoc.

M. Jacques Neyrinck déclare qu'en l'état actuel, si une telle commission se réunissait, il en ferait par définition partie. Suite à son intervention de ce soir présentant son postulat, il ne voit pas ce qu'il pourrait dire de plus à cette commission. Elle ne pourrait que consulter les avis de professeurs de l'EPFL, alors qu'elle devrait pouvoir disposer de renseignements objectifs ne pouvant être obtenus que par une étude sérieuse, effectuée par une entreprise qualifiée. Il ne perçoit pas ce qu'une commission pourrait apporter, cela ne ferait que retarder un projet que ne doit pas subir de retard.

Il maintient donc se demande : soit un vote du Conseil pour un renvoi à la Municipalité.

M. Michele Mossi se déclare quelque peu surpris de la réaction de la Municipalité. On l'a vu ces dernières années, lorsque l'on présente un postulat, on ressent une certaine crainte, alors que le Conseil ne demande en fait qu'une étude.

Aujourd'hui, nous avons discuté le préavis n° 2020/12. Cette année, nous avons donc traité 12 préavis en Conseil. Notre Municipalité compte sept municipaux, soit en moyenne deux préavis par Municipal ... Solliciter une étude pour analyser un postulat ne lui paraît pas être une demande exceptionnelle.

Au cours de la dernière Commission ad hoc à laquelle il a participé [préavis n° 2020/10], il a été dit que si l'on avait scindé le préavis en deux parties, nous aurions dû attendre octobre prochain pour traiter sa seconde partie, car les services communaux étaient surchargés.

Il s'agit ici de pondérer les éléments. Il n'est pour sa part pas convaincu qu'une étude telle que celle demandée exige une saturation complète de nos services communaux.

Le postulat de M. Neyrinck demande la possibilité de couvrir la totalité du territoire communal, mais ne dit pas de réaliser un système alimentant en chauffage la totalité des bâtiments d'Ecublens. Il est clair que si des immeubles sont aujourd'hui chauffés par un système en pleine diffusion, on ne va pas le remplacer ! C'est une étude économique et non pas une étude naïve demandant de rejeter ce qui est nouveau et très efficace.

Ce postulat ne demande pas un montant dispendieux visant le chauffage de l'entier de notre commune, pas même un avant-projet ou une étude préliminaire, mais simplement une étude d'opportunité pour déterminer si cette demande est raisonnable.

Son rapport pourrait, par exemple, déterminer que ce projet l'est uniquement si St-Sulpice y participe, car sa réalisation la traverserait. Ou que, sur l'exemple de Montreux ou de Morges, il s'agirait de déposer un préavis pour une réelle étude s'élevant à deux, trois, voire quatre cent mille francs. Libre ensuite au Conseil de décider si l'on peut accepter cette dépense complémentaire au budget.

Il ne comprend pas que ce postulat génère une telle réticence de notre Municipalité qui devrait être ravie des propositions proactives du Conseil communal et des soucis qu'il manifeste pour le développement durable et la santé de la population de notre ville.

M. Mossi encourage l'Assemblée à soutenir ce postulat.

M. Nader Donzel ne peut que soutenir les propos de M. Mossi. Désigner une commission signifie probablement la participation d'un professeur de l'EPFL dans chacun de nos partis, voire même un professeur honoraire et des compétences extrêmement pointues. Il ne voit pas ce que le traitement de ce postulat en commission ad hoc pourrait amener de plus et ne peut que paraphraser ce qui a déjà été débattu à ce sujet.

N'est-ce pas une opportunité de faire preuve d'ambition et pourquoi pas, de servir d'exemple à des communes avoisinantes ? L'opportunité aussi d'explorer des voies que la Municipalité est plus à même d'exploiter, ne serait-ce que la station de pompage existante. Comment est-elle dimensionnée ? Une partie pourrait-elle être reroutée sur une station d'échange thermique à un endroit donné ? Une commission ad hoc ne pourrait y répondre. Seule une première investigation de la Municipalité présentant également une conclusion sur le coût qu'impliquerait une telle étude pourrait y répondre. Même si le Conseil inclut plusieurs ingénieurs, nous traitons ici de compétences extrêmement pointues.

Il encourage l'Assemblée à se prononcer favorablement pour cette demande prenant en quelque sorte soin de notre planète quelque peu exploitée, sans devoir passer en commission ad hoc – qui amènerait finalement des éléments plus émotionnels que rationnels – et donc, à soutenir ce postulat pour un renvoi à la Municipalité.

M. José Birbaum demande en premier lieu au postulant qui serait le porteur de ce projet. Serait-ce la commune ou des privés ? Plus généralement, que demande-t-on au Conseil ? Si la remise de ce postulat à la Municipalité est acceptée, quel montant pourrait potentiellement être investi pour cette première étude et l'établissement de ce rapport ? La Municipalité utiliserait-elle toutes ses compétences pour présenter un crédit d'étude ou le Conseil devrait-il dans une phase ultérieure décider si le crédit d'étude relatif à ce projet est accepté ?

Ce qui le dérange, c'est que l'on demande en l'état au Conseil un chèque en blanc. Le Conseil ne sait pas à quoi l'on s'engage en termes de dépenses pour cette première phase, ce qui est quelque peu gênant.

M. Jean-Louis Radice, Municipal, précise que le dépôt d'un postulat traité en premier lieu par une commission qui déciderait de son renvoi à la Municipalité ou un renvoi direct à la Municipalité n'a pas valeur contraignante. Il n'y a donc pas grands risques. La nature de la réponse permettrait d'apprécier la suite qui serait donnée ou non à ce postulat par le législatif.

M. Christian Maeder, Syndic, déclare qu'il n'appartient nullement à la Municipalité de décider, mais au Conseil de se prononcer sur le fait qu'il souhaite ou non remettre ce postulat à une Commission ad hoc.

Mme la Municipale Petoud a fait part de son sentiment premier et de sa première analyse. Mais c'est au Conseil de décider s'il souhaite mandater une étude, c'est-à-dire nommer une commission pour estimer si une étude d'opportunité permettrait de décider du bien-fondé de ce postulat. Si ce n'est pas le cas, de le remettre directement à la Municipalité qui ne craint pas de répondre à un postulat qui va dans le sens du développement durable.

Mme Danièle Petoud, Municipale estime que M. le Conseiller Birbaum soulève une bonne question. Pour une réponse sérieuse, la Municipalité devrait probablement soumettre une demande de crédit d'étude, nos services techniques, mis à part peut-être celui de l'urbanisme, n'ayant pas les compétences nécessaires pour mener une telle analyse. Les débats l'ont mentionné : en cas de réalisation, combien d'années pour son amortissement ? Est-ce la commune qui devra investir ou devrait-on trouver des sociétés acceptant d'investir les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet ?

M. Aitor Ibarrola remercie M. Jacques Neyrinck pour son postulat et la démarche remarquable qu'il aborde. A plusieurs reprises, des postulats ont été renvoyés en Commission ad hoc proposant son éventuel renvoi à la Municipalité. Tout ceci prend du temps.

Qu'est-ce qu'une telle commission permettrait de faire avancer de plus de ce qui a été déjà discuté ce soir ? Aurait-on plus de réponses aux questions, par ailleurs très légitimes, de M. le Conseiller Birbaum en passant par une commission ad hoc ?

On peut gagner du temps en votant clairement ce soir pour la remise de ce postulat à la Municipalité. Si le montant qu'elle souhaiterait alors engager pour cette analyse devait dépasser ses compétences, elle reviendra auprès du Conseil en lui soumettant un préavis. En fonction des développements et de la qualité de ce préavis, le Conseil pourra alors se prononcer.

M. Ibarrola encourage le Conseil à voter favorablement pour un renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Charles Koller remercie également M. Jacques Neyrinck pour le dépôt de son postulat. Pour sa part, il serait plutôt favorable, surtout suite à l'intervention de M. Birbaum, pour un renvoi à une commission ad hoc.

M. le Municipal Radice a bien relevé qu'un postulat n'est pas contraignant. Il a le sentiment que la Municipalité se trouverait dans une situation délicate pour traiter ce postulat. Selon lui, une commission pourrait mieux cadrer certains éléments et permettrait au final d'avancer plus vite qu'une remise directe à la Municipalité.

M. Michele Mossi pense qu'il s'agit de clarifier les choses avec une certaine rigueur. M. le Conseiller Neyrinck a bien précisé qu'il ne souhaitait pas le renvoi en commission, ce qui est son droit. Il a clairement demandé un vote pour un renvoi direct à la Municipalité.

M. Mossi relève l'intervention de M. Ibarrola en lien à celle de M. le Conseiller Birbaum : Si la Municipalité réalise que l'étude de ce postulat nécessite un crédit d'étude dépassant ses compétences, elle pourra présenter un préavis au Conseil lui demandant de se prononcer sur une dépense chiffrée. Libre au Conseil après avoir analysé ce préavis municipal qui aura été soumis à une commission ad hoc de décider de la suite à y donner.

Une fois encore, M. Mossi encourage le Conseil à voter pour une remise de ce postulat à la Municipalité.

M. le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et demande à celles et ceux se prononçant favorablement pour une remise de ce postulat à la Municipalité de le manifester en levant la main.

Au vote, le Conseil se prononce favorablement par **une large majorité**, avec **5 avis contraires** et **trois abstentions** pour la remise du postulat de M. le Conseiller Neyrinck à la Municipalité.

POINT 8 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

Les trois vœux suivants sont déposés avec présentation suivie de la lecture du vœu par leur auteur respectif :

Mme Maya Frühauf Hovius – Vœu incluant 9 signataires (annexe II), intitulé :

Implication des responsables du développement durable dans les projets/préavis liés aux thèmes de la transition climatique (mobilité, énergie, aménagement du territoire, ressources naturelles, santé) dès les phases initiales des projets.

« Nous avons discuté ce soir de deux préavis impliquant des éléments de développement durable, celui de la passerelle sur la Route de la Pierre et celui du processus de révision du PGA.

Dans chacun de ces préavis, le chapitre ayant trait au développement durable est présenté à la fin, comme une sorte de 'label qualité' délivré à un travail fait par d'autres en amont, et laisse l'impression de vouloir se donner bonne conscience.

Or, les thématiques que la Commune devra prochainement aborder en matière de transition climatique – rappelons que le Canton vise une réduction de 50 à 60% des émissions de gaz à effet de serres (GES) d'ici 2030 – impliqueront des changements profonds dans les habitudes de vie, de mobilité des habitants. Les soussignés formulent le vœu suivant :

Nous aimerions que les responsables du développement durable de la commune soient dorénavant impliqués dès le début et dans toutes les phases des projets et préavis relatifs à ces sujets (dont par exemple la révision du PGA) et qu'ils puissent ainsi contribuer, à la lumière de leur expertise, à l'élaboration des solutions novatrices dont nous aurons besoin. »

M. le Président demande si la Municipalité souhaite y répondre de suite. Tel n'est pas le cas. Parole est donnée à :

M. Nicolas Morel : Vœu intitulé *Pour que la commune d'Ecublens mette en œuvre le 'radar antibruit' proposé par la Police cantonale vaudoise (annexe III).*

« Vous avez peut-être lu un petit article de 24 Heures du 24 novembre 2020, dans lequel il est dit que "La police vaudoise a son radar antibruit". Mieux, elle propose la mise à disposition de cette installation à toutes les communes vaudoises qui en feraient la demande. Le terme de 'radar antibruit' utilisé par le journaliste de 24 Heures est probablement inexact, puisqu'il s'agit d'un appareil qui intègre un sonomètre (mesure du bruit) et un radar classique (mesure de la vitesse des véhicules).

Le bruit routier pourrit la vie de nombreux habitants de notre commune. Il est notamment dû aux conducteurs qui utilisent des véhicules bricolés (voitures ou motos) pour faire davantage de bruit, ou qui 's'amusent' à conduire en produisant le plus de bruit possible.

Nous avons l'occasion, avec cette proposition de la Police cantonale, de mener une politique répressive contre ces conducteurs sans égards pour celles et ceux qui désirent jouir d'un environnement calme. Des mesures du bruit routier pourraient notamment être menées à la route Neuve, à la route de Vallaire, ainsi qu'à l'avenue du Tit-Fédéral, et les contrevenants dénoncés.

La commune de Lausanne dispose déjà d'un tel appareil. Il serait d'ailleurs judicieux que la police de l'Ouest lausannois (PoOuest), ultérieurement, s'en équipe également.

J'é mets donc le vœu que la Municipalité d'Ecublens s'annonce à la Police cantonale comme intéressée à utiliser le 'radar antibruit' sur son territoire, en divers endroits à définir. Je suggère également que la PoOuest soit incitée à acquérir un tel appareil, qui serait très utile dans le territoire de notre district. »

M. Michel Farine, Municipal, déclare d'emblée que la Police de l'Ouest lausannois a depuis deux ans effectué des campagnes anti-bruit, aussi bien sur la route que dans les

quartiers, soit tant pour les nuisances dues aux véhicules que les nuisances sonores principalement générées par les restaurants et terrasses.

La PolOuest est très sensible à ce problème. Quant au radar anti-bruit, il a lui-même pris connaissance de cet article. Un seul radar étant à l'heure actuelle disponible pour plus de 300 communes que compte notre canton, il sera difficile de pouvoir en disposer de manière bénéfique pour des contrôles ponctuels ...

S'il peut en disposer, PolOuest intégrera bien sûr cet instrument qui est actuellement en période de test pour mesurer le bruit, soulignant toutefois que celui-ci ne correspond pas réellement à un vrai radar. Il conclut en précisant que la lutte contre les nuisances sonores diurnes ou nocturnes correspond à l'un des objectifs de notre PolOuest.

Mme Maria Teresa Perez Chevallaz dépose un VCEU concernant l'ossuaire communal (annexe IV) :

« Tout le monde sait probablement ce qu'est un ossuaire, mais pour plus de clarté, il me semble utile de le préciser. C'est le lieu dans lequel on dépose les ossements des personnes disparues dont la concession funéraire a expiré.

C'est donc un lieu symbolique où reposent ceux qui nous ont quittés il y a longtemps. Ce lieu mérite d'autant plus notre attention et respect, que certain.e.s de leurs proches bien vivant.e.s vont encore se recueillir au cimetière.

J'ai été surprise d'apprendre qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune signalisation sur l'endroit qui sert d'ossuaire au cimetière d'Ecublens.

Il me semble que pour les personnes qui souhaitent se recueillir, un petit aménagement serait le bienvenu et cela ne devrait pas mettre dans le rouge les finances de notre commune.

Le vœu que j'exprime ce soir est de demander à la Municipalité s'il est possible que l'ossuaire communal de notre cimetière soit aménagé avec au moins un banc et une plaque explicative, voire une sépulture classique. »

M. le Président demande si la Municipalité souhaite y répondre de suite. Tel n'est pas le cas. Parole est donnée à :

M. Jean-Paul Dudt soutient le vœu émis par M. Nicolas Morel. Il suggérerait pour sa part de l'installer le soir du 1^{er} août [rires dans la salle]...

En toute amitié, il adresse quelques questions à la Municipalité sur les séances de *Cinéma Driv-in* qui ont eu lieu des 8 au 13 septembre 2020 à Ecublens :

Qui a organisé cet événement ?

Qui a donné l'autorisation communale pour cet événement ?

Y a-t-il eu un coût pour la commune ? Dans l'affirmative, combien ?

Combien de participants de notre commune / d'autres communes y ont-ils participé ?

La Municipalité juge-t-elle un tel événement compatible avec Ecublens Ville verte ?

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipal, y répond comme suit :

L'organisateur est Ecublens Animations qui a complété une demande POCAMA ; c'est donc dans le déroulement usuel du traitement de cette demande que l'autorisation a été accordée. Cet événement n'a généré aucun coût pour la commune, puisque au contraire, les habitants d'Ecublens et notamment les membres de l'association ont bénéficié de séances gratuites. Quant au nombre de participants et de leur provenance, Mme la Municipale n'est pas en mesure d'y apporter une réponse.

Pour la dernière question se rapportant à la compatibilité de cet événement avec notre label Ville verte, elle relève qu'il n'y a pas eu de besoin de se déplacer, les spectateurs étant sur place. Une réponse à cette question pourra peut-être être apportée par Ecublens Animations, si cette association détient des informations plus précises quant aux statistiques.

M. Sebastian Süess, dépose un postulat au nom du groupe du PS&IG d'Ecublens, postulat *invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal* (annexe V). Il en donne lecture.

M. le Président le remercie en précisant que ce postulat sera inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil en 2021, considérant que le prochain est dédié entièrement aux Budgets communaux et intercommunaux.

Mme Christiane Roy Blanchoud s'informe sur le maintien de l'heure de rencontre pour ce prochain Conseil, étant entendu qu'en raison de la pandémie, le repas de fin d'année du Conseil est supprimé. Pourrait-on la fixer pour 20h00 ?

M. le Président remercie Mme Roy Blanchoud et indique qu'il a prévu de revenir incessamment à cette question qui a été discutée avec le Bureau du Conseil.

Point 9 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur les

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

POINT 2 – Réponses aux questions de M. le Conseiller Aitor Ibarrola et au vœu de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt au sujet du passage de l'offre TvT Services SA en DVB-C posés lors de la séance du 3 octobre 2019

M. Aitor Ibarrola remercie la Municipalité pour ses réponses à son vœu formulé voici une année; considérant qu'il n'a eu qu'une semaine pour en prendre connaissance et préparer ses remarques, si M. le Président n'y voit pas d'inconvénient, il se permettra d'y revenir lors de la prochaine séance.

M. le Président lui répond favorablement, lui proposant toutefois de reprendre ce sujet lors d'un prochain Conseil en 2021, considérant l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2020.

M. Jean-Paul Dudt rappelle qu'entre septembre et novembre 2019, TvT a changé son système. A l'époque, il était dit que certaines personnes avaient une télévision trop ancienne pour le nouveau système et qu'il fallait donc acheter un décodeur.

M. le Conseiller Ibarrola et lui-même ont posé des questions lors du Conseil du 3 octobre 2019, conscients qu'à fin novembre 2019, le processus était terminé. Dans les *Communications municipales*, il est relevé sous l'article 2 en réponse à son vœu que :

« Dans un courrier adressé le 15 septembre 2020 à la Municipalité, la direction de TvT Services SA a rappelé qu'elle " encourage les clients à passer au magasin de TvT Services SA à la rue Neuve 5 à Renens pour faire la demande de gestes commerciaux " ...»

Cette information est donnée une année après la fin du changement.

Les Conseillers communaux savent dès lors que sous certaines conditions TvT Services et prête à consentir un geste commercial. Comment la Municipalité compte-t-elle faire part de cette information aux Ecublans.

Il est d'avis que l'exécutif a assez de bon sens pour savoir que certaines questions posées en séance du Conseil méritent des réponses relativement urgentes, lorsque nous nous retrouvons dans des situations que le demandent ...

POINT 3 – Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Daniel Sage exprimé le 1er octobre 2020 demandant que la Ville d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction autoroutière de Chavannes-près-Renens

M. Daniel Sage remercie la Municipalité pour sa réponse que se contente en fait d'énumérer les mesures déjà prises. Sans surprise, cette communication n'apporte aucun élément sur les redimensionnements de cette future jonction autoroutière de Chavannes et rien non plus sur les conséquences pour Ecublens. Nous attendrons donc des nouvelles de la presse. Cela renforce finalement le sentiment que notre commune n'est impliquée qu'indirectement dans ce dossier très crucial pour la santé des habitants, pour les bouchons, la pollution, les sources de bruit, la protection de notre territoire naturel.

La Municipalité d'Ecublens se contentera donc de trouver des solutions pour faire circuler un maximum de véhicules sur la partie nord de notre territoire, sans avoir vraiment d'emprise sur le niveau du flux des véhicules, puisque l'on acceptera les recalibrages décidés ailleurs. Pour sa part, il ne peut évidemment que le regretter amèrement.

Il reprend un élément que l'a surpris dans cette communication et pour lequel il ne sait s'il doit s'en réjouir ou s'en inquiéter [dernier § de la page 3] :

« En effet, des études sont en cours aux niveaux cantonal, régional et communal pour définir l'organisation générale du trafic automobile et des mobilités douces. »

Pourrait-on avoir des informations supplémentaires sur cette étude communale ? Qui la mène ? Quel scénario est envisagé ? Considère-t-elle les allègements de la jonction de Chavannes ? Quand les résultats seront-ils publiés, ces derniers seront-ils publics ?

M. Jean-Louis Radice, Municipal, répond que ces études sont conduites conjointement dans le cadre des travaux mandatés par la DGMR et le groupe décisionnel participant aux réflexions de la jonction autoroutière d'Ecublens, intégrant des représentants de la DGRM, du PALM et de l'OFROU. Il en fait lui-même partie tout comme M. le Municipal Cavalli ; ils ont tous deux participé à une séance ce jour même [voir ci-avant].

L'introduction de ces jonctions aura une influence sur le réseau routier communal. Le Conseil sera informé au fur et à mesure des réflexions, puisqu'il va certainement être sollicité pour des crédits d'étude, voire de réalisations, visant l'amélioration de la fluidité et d'autres éléments évoqués ce soir : bruit, pollution, stationnement, circulation des vélos, etc. Dans l'immédiat, il n'y a pas d'autres informations plus précises à communiquer.

Il est vrai que des réflexions sont aussi menées sur la future jonction autoroutière de Chavannes. La commune de Renens s'implique beaucoup, étant proche de certains points stratégiques, tels que le carrefour du Taluchet, les Côtes de la Bourdonnette, du projet C4⁶ et du quartier en Dorigny.

⁶ Centre Coordonné de Compétences (C4) et de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), deux entités du Campus Santé.

Des informations pourraient être transmises par le biais des *Communications municipales* lors de chaque Conseil, ce qui ne sera peut-être pas sans susciter de nombreuses questions ...

M. José Birbaum adresse une question à M. le Municipal Radice : Sait-on s'il y aura une nouvelle enquête suite au remaniement de la jonction autoroutière de Chavannes et, cas échéant, une nouvelle étude sur son impact ?

M. Jean-Louis Radice, Municipal, se déclare dans l'incapacité totale dans l'immédiat de répondre à cette question très pertinente. En effet, il faut savoir qu'il y a des visions totalement différentes : ceux s'opposant à l'élargissement des voies autoroutières, car ils estiment que c'est favoriser la densité du trafic, d'autres encore considèrent que l'on ne peut résoudre cette question dans le délai souhaité – sans compter une multitude d'éléments à prendre en considération. En outre, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite en charge de la DGMR en collaboration avec l'OFROU qui pilote les groupes de travail reste la personne de référence. Il se renseignera toutefois pour y revenir lors du prochain Conseil.

M. José Birbaum rappelle que les projets de jonctions autoroutières Ecublens et Chavannes ont été mis à l'enquête simultanément et formaient en quelque sorte un tout. Si des changements fondamentaux devaient modifier celle de Chavannes, des changements tout aussi fondamentaux impacteraient Ecublens. Si notre commune n'a pas formé d'opposition à ce projet, c'est parce qu'il s'inscrivait de manière indissociable avec la jonction de Chavannes. Ceci est essentiel dans le concept global touchant ces deux jonctions. S'il devait y avoir des changements tels qu'une sortie dans une seule direction, impactant directement les flux de circulation, cela nécessiterait – et il s'en recommande auprès de nos délégués auprès du SDOL – une nouvelle étude d'impact.

M. Jean Cavalli, Municipal, en complément à l'intervention de M. le Municipal Radice, précise que ce projet a pris quelque retard en raison de la pandémie. Les services de l'OFROU et cantonaux ayant été confinés ont travaillé un peu moins rapidement. Un avis a été reçu voici quelques mois selon lequel le traitement des oppositions était retardé et n'interviendrait pas avant l'année prochaine, peut-être à mi-2021.

Pour ce qui concerne Chavannes, la Municipalité n'est pas en mesure d'y répondre en l'état, mais plus tard, comme déjà dit. A priori, le projet de Chavannes sera redimensionné à la baisse, avec une sortie et une entrée à l'endroit prévu. Mais probablement en raison du fait d'un ralentissement souhaité par certains sur l'autoroute à cet emplacement, les courbes de sortie devraient être moins larges. Il est encore trop tôt pour connaître l'avis des autorités fédérales qui restent maîtresses du dossier. Les autorités cantonales accompagnent le projet. Il est vrai qu'elles discutent de certains éléments avec le fédéral sans passer forcément par les communes. Cela a été constaté pour certaines mesures d'accompagnement écologique. D'où une certaine insatisfaction ressentie, car nos autorités n'ont pas toujours été consultées dans les diverses propositions reçues. Tout reste ouvert, les oppositions devant encore être traitées. Mais la Municipalité va tout faire pour pouvoir répondre à cette question.

Une nouvelle enquête sur Chavannes risquerait de retarder le projet, puisque cela signifierait nouveau dossier, oppositions, etc.

Comme indiqué dans les *Communications municipales*, il n'y a pour l'instant pas de remise en question par l'OFROU de l'ouverture conjointe des deux jonctions Chavannes et Ecublens.

Il conclut :

Le Conseil a raison d'être attentif à cette question, car ce projet va impacter la vie dans nos quartiers. On espère que l'on pourra rapidement détourner le trafic d'agglomération sur ces axes autoroutiers afin que les véhicules quittent le secteur communal dans les meilleures conditions possibles.

POINT 6 Objectif logement : vers une politique du logement proactive

M. Nicolas Morel appuie cette idée d'une stratégie foncière plus dynamique et visant l'acquisition de certains biens immobiliers afin d'avoir la maîtrise au niveau de la commune. L'un des instruments reste le *droit de préemption*, relativement nouveau. Pour l'actionner, il s'agit d'avoir un fonds permettant une réaction rapide. Lorsqu'il y a une urgence particulière, on ne peut toujours passer par la voie usuelle d'un préavis au Conseil communal. L'idée serait de créer un tel fonds permettant à la Municipalité de réagir rapidement si nécessaire. Lausanne dispose déjà de cette option. Renens semblerait pouvoir aussi disposer de cette même opportunité.

M. Germain Schaffner relève qu'en termes de politique de logement proactive, en page 5, 2^{ème} §, fin de ligne, il est indiqué :

« *Celui-ci expose 5 objectifs fixés pour la Commune d'Ecublens :*

- *offrir des logements en quantité suffisante ;*
- *en assurer une certaine qualité ;*
- *favoriser les familles et les jeunes couples ;*
- *animer les rez-de-chaussée des bâtiments ;*
- *renforcer la politique foncière communale. »*

Un objectif essentiel à son sens est d'*offrir des logements à loyers abordables*, qui pourrait même être ajouté à « *en quantité suffisante* ».

Si l'on parle de cet aspect deux paragraphes plus avant, il n'en reste pas moins que l'un des objectifs essentiels reste ces *logements à loyers abordables*.

En outre, on parle d'instruments liés à la politique foncière. ... Peut-être y en a-t-il d'autres ?

M. Michele Mossi n'approuve pas pleinement cette vision d'avenir de la politique de logement de la commune d'Ecublens. Il s'en réfère au premier objectif cité : *Offrir des logements en quantité suffisante*.

Il aurait préféré une formulation basée un peu plus sur l'avenir, par exemple :

- *Offrir des logements en quantité cohérente avec les territoires disponibles et la qualité de vie ou*
- *Offrir des logements en quantité cohérente avec la qualité de vie d'une ville campagne.*

A un moment, il faut savoir si c'est la demande qui doit dicter l'offre, ou si, pour une fois, il faut savoir dire *stop* à la croissance et privilégier une certaine vie et la qualité de l'espace bâti.

POINT 13 Chiffre communal de la population

M. Guillaume Leuba formule un VCEU (annexe VI) et l'introduit en ces termes :

« *Je remarque que nous avons moins d'habitants cette année que l'année dernière à la même période. J'ai regardé le rapport de gestion pour m'informer sur l'évolution de la population mais le graphique présenté ne rend compte que de la population au 31 décembre de chaque année. Je trouverais alors intéressant de pouvoir avoir un graphique qui montre une évolution mensuelle de la population de sorte à avoir une vision plus précise.*

J'émet le vœu que le service du contrôle des habitants nous présente un graphique lors d'une prochaine communication municipale, indiquant l'évolution de la population résidente à Ecublens mois par mois pour ces dernières années. »

M. Christian Maeder, Syndic, estime que cette idée est bonne, précisant toutefois que les variations sont régulières pour toute la classe estudiantine lors des entrées universitaires. Avec un graphique mensuel, il s'agirait par conséquent de différencier l'année 2020 en raison de la pandémie qui a eu un impact sur cette tranche de personnes domiciliées dans notre commune.

M. Guillaume Leuba remercie M. le Syndic pour ses explications mais souhaiterait malgré tout, si cela est possible, pouvoir disposer d'un graphique.

M. Michel Farine, Municipal, précise que ce graphique est disponible, puisque le contrôle des habitants suit ces données. Il n'est pas très parlant en raison des fluctuations importantes parmi le nombre d'étudiants débutant leurs études ou quittant en février. Cela dit, ces graphiques seront joints aux *Communications municipales*.

M. Michele Mossi pense que s'il y a moins d'habitants qu'en 2019, cela est dû au fait qu'un grand nombre d'étudiants suivent les cours à distance et ne sont pour la plupart pas logés actuellement dans notre commune.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Pascale Manzini, Municipale, indique qu'un flyer sur l'ARASOL, publié pour la première fois, indiquant la composition de cette association et illustrant ses buts est à la disposition de l'Assemblée.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, remercie l'Assemblée pour ses félicitations à l'occasion de son élection au Grand Conseil. Elle remercie également M. le Président pour sa présence lors de cette journée, ce qui l'a beaucoup touchée.

Elle est fière de porter les couleurs d'Ecublens, d'autant plus que le Grand Conseil siège au Swiss Tech Center. La Présidente du Grand Conseil se fait fort de régulièrement signaler que nous sommes sur le territoire d'Ecublens, ce que notre Syndic n'a pas manqué de lui rappeler.

Patinoire à la place François Silvant : En arrivant ce soir, plusieurs personnes lui ont posé des questions concernant la patinoire. Elle aurait dû ouvrir à la mi-novembre. Dû aux circonstances actuelles, elle ne devrait être ouverte qu'au 1^{er} décembre. La ... dixième version du *Plan de protection* prévoit la présence de quinze personnes sur la patinoire et six sur le parvis. L'accueil se fera par tranches de 45 minutes sur réservation. Le numéro de téléphone et toutes autres informations utiles seront disponibles entre autres sur les panneaux lumineux, Facebook et le site de la commune. La buvette ne devrait s'ouvrir que le 10 décembre prochain, conformément aux dernières mesures publiées par nos autorités cantonales.

Fenêtres de l'Avent : Depuis plus de 20 ans, la paroisse organise des *Fenêtres de l'Avent*, depuis quelques années, en collaboration avec le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises. Vu les circonstances, elles n'auront pas lieu cette année. Pas de pâtes du chalet offertes par la Municipalité, pas de pâtisserie géante à la patinoire ...

Par contre, pour illuminer cette période, les utilisateurs du Centre Socioculturel proposeront un calendrier de l'Avent. Chaque soir, du 1^{er} au 24 décembre, une nouvelle Fenêtre décorée s'ouvrira au CSCE : *Les Moufflets*, *Domino*, la *Ludothèque*, la bibliothèque, le *Centre de Jeunes*, l'archiviste ainsi que les 55+, le Service de la culture et la paroisse vont ainsi apporter un peu de bonheur et de chaleur dans cette période difficile.

Mme la Municipale recommande particulièrement les *Fenêtres* qui seront décorées par la Commission d'intégration les 14 et 16 décembre au réfectoire. Heloise Calame, notre

déléguée à l'intégration, a en effet réuni les membres de la CIESSE ⁷ ainsi que des mamans fréquentant le *Parents-Voice*, *1001 histoires* et autres projets de notre Commission d'intégration. Des vitraux illustrant les différentes coutumes de Noël de leur communauté seront présentés.

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses nombreuses interventions.

Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du dernier Conseil de cette année est fixé au vendredi 11 décembre, à 20h00, et non pas à 19h00, comme à l'accoutumée. Ce Conseil sera entièrement consacré aux Budgets communaux et intercommunaux.

La séance est close à 23h05.

Ecublens, le 30 novembre 2020.

Le Président


Gérald Lagrive



La Secrétaire


Cr

Annexes :

- I Démission de M. le Conseiller communal Franco Napoletano du 15 octobre 2020
- II Vœu de Mme la Conseillère Maya Frühauf Hovius et consorts : *Implication des responsables du développement durable dans les projets et préavis liés aux thèmes de la transition climatique dès les phases initiales des projets.*
- III Vœu de M. le Conseiller Nicolas Morel : *Pour que la commune d'Ecublens mette en œuvre le 'radar antibruit' proposé par la Police cantonale vaudoise*
- IV Vœu de Mme la Conseillère Maria Teresa Perez Chevallaz : *Ossuaire communal*
- V Postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Suëss au nom du PS&IG : *Invitation à la Municipalité à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal*
- VI Vœu de M. le Conseiller Guillaume Leuba : *Graphique représentant l'évolution mensuelle de la population.*

⁷ Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers de la Commune d'Ecublens/VD (CIESEE)

Franco Napoletano

Ch. de Veilloud 11
CH – 1024 Ecublens

Annexe I



021 691 24 87



079 793 57 51



mcnapo@tvttmail.ch

Monsieur Gérald Lagrive
Président du Conseil communal
p.a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

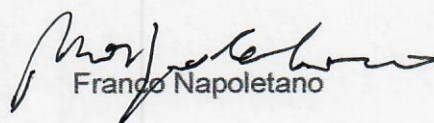
Ecublens, le 15 octobre 2020

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Après avoir siégé plus de dix ans et ayant compris partiellement en quoi consiste la politique communale, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil avec effet immédiat.

En vous remerciant de votre attention, je vous présente mes meilleures salutations.


Franco Napoletano

Copie : M. José Birbaum, Président PLR + ID

Vœu

Implication des responsables du développement durable dans les projets/préavis liés aux thèmes de la transition climatique (mobilité, énergie, aménagement du territoire, ressources naturelles, santé) dès les phases initiales des projets.

Maya Frühauf, PSIG, 26 novembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les Conseillères et conseillers municipaux,

Mesdames, messieurs les Conseillères et conseillers communaux,

Nous avons discuté ce soir de deux préavis impliquant des éléments de développement durable, celui de la passerelle sur la Route de la Pierre et celui du processus de révision du PGA.

Dans chacun de ces préavis, le chapitre ayant trait au développement durable est présenté à la fin, comme une sorte de "label qualité" délivré à un travail fait par d'autres en amont, et laisse l'impression de vouloir se donner bonne conscience.

Or les thématiques que la Commune devra prochainement aborder en matière de transition climatique - rappelons que le Canton vise une réduction de 50-60% des émissions de GES d'ici 2030 -, impliqueront des changements profonds dans les habitudes de vie, de mobilité des habitants. Les soussignés formulons le vœu suivant: nous aimerions que les responsables du développement durable soient dorénavant impliqués dès le début et dans toutes les phases des projets et préavis relatifs à ces sujets (dont la révision du PGA) et qu'ils puissent ainsi contribuer, à la lumière de leur expertise, à l'élaboration des solutions novatrices dont nous aurons besoin.

V. Trüchler

S. Suter

B. Bort

A. Rüchli

A. Bängli

A. Bängli

Alfred Thomay

G. Fula

M. Quirina

Voeu- Pour que la commune d'Ecublens mette en oeuvre le "radar antibruit" proposé par la police cantonale vaudoise

Nicolas Morel

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Vous avez peut-être lu un petit article de 24 Heures du 24 novembre 2020, dans lequel il est dit que "La police vaudoise a son radar antibruit". Mieux, elle propose la mise à disposition de cette installation à toutes les communes vaudoises qui en feraient la demande. Le terme de "radar antibruit" utilisé par le journaliste de 24 Heures est probablement inexact, puisqu'il s'agit d'un appareil qui intègre un sonomètre (mesure du bruit) et un radar classique (mesure de la vitesse des véhicules).

Le bruit routier pourrit la vie de nombreux habitants de notre commune. Il est notamment dû aux conducteurs qui utilisent des véhicules bricolés (voitures ou motos) pour faire davantage de bruit, ou qui "s'amuse" à conduire en produisant le plus de bruit possible.

Nous avons l'occasion, avec cette proposition de la police cantonale, de mener une politique répressive contre ces conducteurs sans égards pour celles et ceux qui désirent jouir d'un environnement calme. Des mesures de bruit routier pourraient notamment être menées à la route Neuve, à la route de Vallaire, et à l'avenue du Tir-Fédéral, et les contrevenants dénoncés.

La commune de Lausanne dispose déjà d'un tel appareil. Il serait judicieux que la police de l'Ouest lausannois (POLOUEST), ultérieurement, s'en équipe également.

J'émet donc le voeu que la Municipalité d'Ecublens s'annonce à la police cantonale comme intéressée à utiliser le "radar antibruit" sur son territoire, en divers endroits à définir. Je suggère également que la POLOUEST soit incitée à acquérir un tel appareil, qui serait très utile dans le territoire de notre district.

N. Morel

Vœu concernant l'ossuaire communal

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Tout le monde sait probablement ce qu'est un ossuaire, mais pour plus de clarté, il me semble utile de le préciser. C'est le lieu dans lequel on dépose les ossements des personnes disparues dont la concession funéraire a expiré. C'est donc un lieu symbolique où reposent ceux qui nous ont quittés il y a longtemps. Ce lieu mérite d'autant plus notre attention et respect, que certain.e.s de leurs proches bien vivant.e.s vont encore se recueillir au cimetière.

J'ai été surprise d'apprendre qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune signalisation sur l'endroit qui sert d'ossuaire au cimetière d'Ecublens.

Il me semble que pour les personnes qui souhaitent se recueillir, un petit aménagement serait le bienvenu et cela ne devrait pas mettre dans le rouge les finances de notre commune.

Le vœu que j'exprime ce soir est de demander à la Municipalité s'il est possible que l'ossuaire communal de notre cimetière soit aménagé avec au moins un banc et une plaque explicative, voire une sépulture classique.

Je vous remercie pour votre attention.

Ecublens le 26 novembre 2020


Maria Teresa Perez Chevallaz

ossuaire actuel





Ecublens VD, le 25.11.2020

Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Au nom du groupe du Parti socialiste et indépendants de gauche d'Ecublens:</p> <p>Nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal. Nous pensons notamment qu'une modération des vitesses pratiquées par des aménagements physiques ou des régimes de circulation adaptés - qu'ils soient traditionnels ou novateurs - devrait être étudiée sous l'angle du bruit, de la fluidité du trafic, de la sécurité routière ainsi que de la pollution.</p> <p>Le bruit est jugé encore trop souvent dérangeant par la population la plus touchée et, comme le démontrent de nombreuses études, le bruit est également nuisible pour la santé. C'est pourquoi nous souhaitons que la Municipalité étudie quelles mesures sont le plus opportunes sans transformer la ville en un palais des glaces avec des murs antibruit dans tous les coins de rue.</p> <p>La fluidité du trafic est de plus en plus mise à mal, surtout durant les heures de pointe. Les bouchons qui en résultent pénalisent non seulement les déplacements, mais sont également responsables d'une pollution accrue.</p> <p>La sécurité routière – ou plutôt l'insécurité ressentie notamment en raison de l'exiguïté de certains passages et du différentiel des vitesses pratiquées par les véhicules motorisés et les vélos ou trottinette retient de nombreuses personnes à faire usage des modes doux plutôt que de la voiture. Il s'agit là notamment des familles ainsi que des personnes âgées. Les mesures bénéfiques à la sécurité favorisent le report modal et aident par ce fait à réduire le nombre de véhicules motorisés sur nos routes.</p> <p>Finalement, une partie substantielle de la pollution atmosphérique est générée par le trafic motorisé. Si nous toutes et tous sommes touché·e·s par les gaz d'échappement, les riverain·e·s de certains axes sont particulièrement concerné·e·s. L'analyse devrait donc porter sur les mesures capables à réduire leur exposition à la pollution.</p> <p>Le PSIG invite la Municipalité à intégrer ces aspects dans une étude de mobilité plus large, également en coordination avec les mesures prises dans les communes limitrophes.</p>			
Nom, prénom : Sebastian Süess, Président du PSIG			
Signature : 			



Ecublens VD, le 26.11.2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu			
<p>Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,</p> <p>Je remarque que nous avons moins d'habitants cette année que l'année dernière à la même période. J'ai regardé le rapport de gestion pour m'informer sur l'évolution de la population mais le graphique présenté ne prend compte que de la population au 31 décembre de chaque année. Je trouverais alors intéressant de pouvoir avoir un graphique qui montre une évolution mensuelle de la population de sorte à avoir une vision plus précise.</p> <p>J'émetts le vœu que le service du contrôle des habitants nous présente un graphique lors d'une prochaine communication municipale, indiquant l'évolution de la population résidente à Ecublens mois par mois pour au moins 2 ans en arrière.</p> <p>Merci de votre attention.</p>			
Nom, prénom : Leuba Guillaume			
Signature : 